SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme français
reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

Bulletin

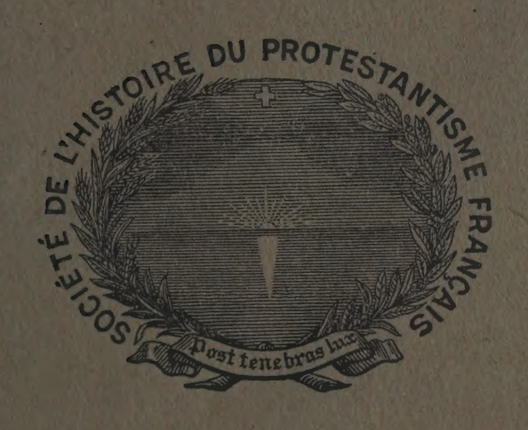
PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

IC^e ANNÉE

VINGT-NEUVIÈME DE LA 6e SÉRIE

Avril-Juin 1952



PARIS
Au siège de la Société
54 Rue des Saints-Pères (VIIe)

1952

BULLETIN HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

de la Société de l'Histoire du Protestantisme français

SOMMAIRE du N° d'AVRIL-JUIN 1952

ÉTUDES HISTORIQUES.

DOCUMENTS.

BULLETIN DE LA SOCIETE DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

La biographie d'Agrippa d'Aubigné d'après son propre témoignage et d'après les renseignements laissés par des contemporains

Baguenault de Puchesse, peut-être parce que discret admirateur de Catherine de Médicis, juge « l'Histoire Universelle » avec une sévérité excessive (1).

Henri Hauser, tout en critiquant le plan factice de l'ouvrage consacré aux fastes d' « Henri le Grand » montre « que le même homme si ardemment passionné dans ses écrits polémiques et dans sa poésie, a fait dans ses « Annales » un admirable effort pour atteindre la sérénité de l'histoire » (2).

D'autre part, Armand Garnier, le plus récent quant à la date et l'un des plus brillants parmi les érudits qui se soient occupés du compagnon d'Henri de Navarre, nous disait ceci dans une lettre personnelle : « Bien qu'à la suite « de certaines enquêtes, je me sois trouvé souvent en désac- « cord avec d'Aubigné sur des points de fait et d'opinion, « je tiens à dire cependant que son « *Histoire Universelle* » « reste à mes yeux malgré ses longueurs, trop de fatras « militaire, des parties bâclées, d'autres où les circons- « tances sont arrangées pour produire plus d'effet (ainsi « quand il oppose des discours), d'autres enfin, où il a

(1) *Préface du tome X de l'Histoire Universelle* ; édition de Ruble. B. de P. reprochait à d'A. « de se tromper à chaque instant sur les noms de personnes et sur les lieux », ainsi que sur la chronologie, de mal composer, de manquer de mesure et de véracité.

(2) *Les sources de l'Histoire de France,* t. III, p. 78, Paris, Picard 1909-1916.

« cédé à des parti-pris, malgré tous les défauts qu'on « pourra noter, reste une œuvre imposante et un document « de premier ordre pour l'histoire du Protestantisme, par- « fois pour l'histoire tout court. Il a vu, connu tant de « choses. C'est bien souvent un témoignage personnel qu'il « apporte et c'est ce qui fait l'intérêt de son livre. »

Au contraire les « Mémoires » qui ont paru seulement au XVIIIe siècle et qui sont l'œuvre d'un Huguenot aigri par l'inconduite de son fils Constant, traître à ceux de la « Cause » et d'un partisan qui a dû s'exiler à Genève, font preuve d'une incontestable passion. Si Dieu est sans cesse présent à la pensée d'Agrippa, il met tous les travers du côté de ses adversaires politiques ou religieux. Il malmène les « achetés », les opportunistes et les « prudents ». De très bonne foi il confond ou il dénature certains faits qui se sont déroulés plusieurs lustres en arrière.

Ces renseignements préliminaires vont nous permettre de nous orienter d'une manière plus sûre à travers tous les dédales de la longue existence d'Agrippa d'Aubigné.

Chronologie

8 février 1552. « En l'hostel St Maury » près Pons en Saintonge (3) naissance de Théodore Agrippa fils de Jean d'Aubigné et de Catherine de l'Estang. *Mémoires,* (Vie à ses enfants) cités d'après l'édition Réaume et Caussade (1873), t. I, p. 5.

1557. D'Aubigné est mis aux lettres grecques, latines et hébraïques. *Mémoires.* Réaume, t. I, p. 6.

Avril 1560. Jean d'Aubigné conduisant son fils à Paris passe par Amboise un jour de foire. Apercevant les têtes des conjurés « anti-guisards » exposées sur des potences, il adjure Agrippa de « venger ces martyrs ». *Mémoires.* Réaume, I, p. 6.

Avril 1562. L'enfant est mis en pension chez le savant Mathieu Béroald, fils adoptif de Vatable, professeur au Collège de France, dont il avait épousé la nièce, Marie Bletz. *Livre de raison de Béroald.* Bibl. nationale, ms Dupuy, vol. 630. Cité par A. Garnier, t. I, p. 35.

Juin 1562. Les Huguenots sont chassés de Paris à la

(3) Ce manoir a disparu depuis longtemps. La tradition rapporte que les paysans des environs en utilisèrent les ruines pour leur usage personnel.

suite des prises d'armes consécutives au massacre de Vassy et de l'occupation d'Orléans par Condé (Edits des 26 et 27 mai 1562 pris par le Conseil du roi et contresigné par Antoine de Bourbon, prince du sang, lieutenant général du royaume). Béroald, sa famille et ses élèves se réfugient à Orléans. En cours de route, la petite caravane subit des mésaventures, notamment la rencontre avec le chevalier d'Achon et peut-être avec l'inquisiteur Démocharès (Antoine de Mouchy (1494-1574), recteur de l'Université, syndic de la Faculté de Théologie. Il avait fait partie de la commission chargée d'instruire le procès d'Anne Dubourg). *Mémoires*. Réaume, I, pp. 7-9 et *Livre de raison* de Béroald.

Mars 1563. Mort de Jean d'Aubigné malade à Amboise « d'un sac qui s'était faict en la plaie ». Il avait été blessé à la fin des hostilités et avant de participer aux conférences de l'Isle aux Bœufs, préliminaires de la paix (19 mars 1563. *Mémoires*, éd. Réaume, I, pp. 1-11.

1565. D'Aubigné — dont le père avait certainement rencontré Théodore de Bèze à Orléans lors des « premiers Troubles » — est envoyé au Collège de Genève. Après deux années d'études, son humeur indisciplinée ayant été plus forte que la passion qu'il éprouvait pour le grec et... pour la fille de son hôte, Loyse Sarrasin, il s'évade de la « Cité de Calvin ». *Mémoires*. Réaume, I, pp. 11-12.

1567. Après avoir séjourné à Lyon et avoir pris quelque goût à l'astronomie, à l'astrologie et à la magie, d'Aubigné rentre à Archiac en Saintonge, chez son curateur, Aubin d'Abbeville. *Mémoires*, éd. Réaume, t. I, p. 12.

1568. Agrippa assiste à un combat livré près des îles de Marennes au cours de la deuxième guerre civile. *Histoire*. éd. de Ruble, tome II, p. 268.

1568. Peu de temps après le moment où (fin septembre 1568) le prince de Condé est venu recevoir sa belle-sœur, Jeanne d'Albret, qui amenait à la Rochelle son fils Henri de Navarre avec 4.000 Gascons, d'Aubigné s'évade de la demeure de son curateur et protégé par le capitaine St Lô gagne Saintes, entre dans la compagnie du capitaine d'Anières et participe à la troisième guerre civile. *Mémoires* I, Réaume, p. 12.

Octobre 1568. Il est au siège d'Angoulême et à l'assaut de Pons. *Histoire*, t. III, p. 24 et pp. 26, 33-34 et *Mémoires* I. Réaume, pp. 13-14.

13 mars 1569. Il assiste à la bataille de Bassac-Jarnac. *Histoire*, t. III, pp. 51-52.

25 juin 1569. Il est présent à La Roche Abeille (Limousin). Coligny taille en pièce plusieurs régiments de piétons de l'armée royale. *Mémoires* I, Réaume, p. 14.

1570. Il est promu enseigne dans la première compagnie d'Asnières et se distingue à Cognac, à Saintes et à Pons. *Mémoires* I, Réaume, p. 16.

L'armistice du 14 juillet, suivi de la Paix de Saint-Germain-en-Laye (8 août 1570) permettent à d'Aubigné de se faire rendre ses comptes par son curateur et de se retirer dans la propriété de sa mère. *Mémoires* I, Réaume, p. 16.

1570-72. Agrippa passe donc deux années aux Landes. Guinemer en Blésois. Il rencontre dans le voisinage Diane Salviati dont il devient vite fort amoureux. *Mémoires,* Réaume I, pp. 18-21.

Juillet 1572. Coligny alors tout-puissant en apparence, veut entraîner Charles IX dans une expédition contre le duc d'Albe. D'Aubigné demande une commission de capitaine et se rend à Paris. Sa compagnie ne se trouvant pas prête, il ne suit pas Ludovic de Nassau à Valenciennes et Mons et il échappe au désastre de Genlis, exterminé avec ses troupes à Quiévrain (Hainaut). *Mémoires,* Réaume I, p. 68 et *Histoire,* t. III, pp. 309-310.

21 août 1572. Il était à Paris « en la saison des nopces », mais il quitte la capitale pour avoir blessé un sergent qui voulait l'empêcher de servir de second dans un duel à son ami Montferrand. Il échappe ainsi au massacre de la Saint-Barthélémy. *Mémoires,* Réaume I, p. 18.

Août 1572-avril 1573. Il reste un an à Talcy. On lui refuse Diane de Talcy étant donnée la différence de religion. *Mémoires,* Réaume I, p. 21.

Août 1573. La paix de La Rochelle étant conclue entre « Royaux » et Huguenots, le maître d'hôtel d'Henri de Navarre, Estouneau, conseille au roi de se servir de d'Aubigné « comme d'un homme qui ne trouvait rien de trop chaud ». *Mémoires,* Réaume I, p. 21.

Printemps 1574. D'Aubigné s'engage dans l'armée catholique envoyée en Normandie contre Montgommery. Il s'efforce vainement à sauver celui-ci. *Histoire,* tome IV, p. 244.

10 octobre 1575. Il se met sous la bannière d'Henri de Guise. L'armée arrête les reîtres allemands à la rencontre de Dormans. *Histoire,* IV, p. 385.

Il arrache le Béarnais à sa prison dorée et lui fait quitter le Louvre le 4 février 1576, à la faveur d'une chasse. Il paye

de sa personne au cours de la cinquième guerre civile, au combat de Pithiviers. *Histoire,* t. V, p. 128.

Décembre 1576. Au retour d'une mission politique en Picardie, en passant par les provinces de l'Ouest, il s'arrête à Blois où « la Cour était rassemblée pour les Etats ». Il compose même la harangue que prononcera Mirambeau, représentant la noblesse de Saintonge. Seul de son avis, M. montrera le peuple encore saignant des maux de la guerre et n'aspirant qu'à la paix ». *Histoire,* V, p. 118 et pp. 158-159 et A. Garnier, I, pp. 198-200.

Janvier 1577. A la suite de la rupture de la Paix de Beaulieu, il se retrouve devant Marmande avec Navarre et La Noue. *Histoire,* tome V, p. 128 et pp. 171-173.

23 janvier 1577. Sous les ordres de Favas, gouverneur de La Réole, il essaye vainement d'enlever St-Macaire. *Histoire,* V, pp. 185-187.

17 avril 1577. Accrédité auprès de Montmorency-Damville qu'il rencontre à Pézénas, il arrive trop tard pour empêcher le gouverneur du Languedoc de lier momentanément partie avec Henri III. *Histoire,* V, pp. 197, 198, 201, 202, 205-208.

Juin 1577. Blessé à Casteljaloux, il dicte les « premières clauses » des « *Tragiques* ». *Histoire,* V, p. 240.

Septembre 1577. La Paix de Bergerac, confirmée par l'*édit de Poitiers,* diminuant notablement les avantages de la « *Paix de Monsieur* », d'Aubigné tient Navarre pour responsable des sacrifices que ceux de la « Cause » ont dû consentir. Il quitte Henri... sans espoir de retour et s'en vient bouder aux Landes Guinemer. Il profite de ces loisirs forcés pour composer la première ébauche des « *Tragiques* ». *Mémoires,* t. I, p. 36 et A. Garnier, t. I, p. 225.

Février 1579. Il prend part aux conférences de Nérac dans lesquelles Catherine de Médicis, dans l'espoir de pacifier le Poitou, la Guienne et le Languedoc et de résoudre au profit d'Henri III l'irritant problème de la rétrocession des places de sûreté encore tenues par les Huguenots, s'efforce d'aboutir à un règlement avec Navarre. *Histoire,* t. V, p. 362.

Octobre 1579. Il tente un coup de main sur Limoges. Il échoue. Le bruit court qu'ayant été fait prisonnier, ses adversaires « l'ont fait périr par décapitation ». Navarre montre à la suite de cette nouvelle une tristesse telle que d'Aubigné « accourt en poste » d'abord jusqu'à Casteljaloux, ensuite jusqu'à Nérac où Henry « le receut avec caresses et promesses expiatoires » et la reine Marguerite

« en grande familiarité ». *Mémoires*, Réaume, t. I, pp. 39-40 et *Histoire*, V. p. 375.

1580. Pendant la septième guerre civile appelée improprement « Guerre des Amoureux » (4), d'Aubigné occupe Montaigu, en Vendée. Il en fait un centre d'opérations jusque sur les routes d'Angers, de Rouen et de Paris (15 mars). Sa tentative contre Blaye — d'où l'on pouvait arrêter les navires remontant la Gironde et gêner le ravitaillement de Bordeaux — est vouée à un insuccès retentissant. *Histoire*, t. VI, pp. 7-8, 23, 30-41, 69-71 et *Mémoires*, Réaume, t. I, p. 45.

1582. Il assiste aux conférences de Lamothe-St-Hérave, près de St-Maixent. Il en profite pour demander la main de Suzanne de Lezay, qu'il avait aperçue en 1579 (5). *Mémoires*, Réaume, I, p. 45.

Juin 1583. Mariage d'Aubigné et de Suzanne de Lezay. A. Garnier, t. I, pp. 293-295.

19 octobre 1583. Il reçoit mission par Navarre de demander réparation à Henri III d'un affront que ce roi a fait à sa sœur Marguerite. *Histoire*, t. VI, p. 171-172 et A. Garnier « *Un scandale princier* », Revue du XVI[e] siècle 1913.

Fin mai 1585. Les hostilités ayant éclaté entre la Ligue et Henri III, le Béarnais se demande, au cours de la conférence des Guitres (en Libournais), s'il joindra ses troupes à celles de son beau-frère ou s'il viendra au secours du roi « avec armes séparées » ? D'Aubigné fait admettre ce dernier point de vue. *Histoire*, t. VI, p. 365.

Juin 1586. Il s'empare de l'île d'Oléron, mais on l'en chasse rapidement. *Histoire*, t. VII, p. 48.

Novembre 1586. Il est promu maréchal de camp. *Histoire*, t. VIII, p. 209.

20 octobre 1587. Il tient un rôle des plus actifs à la bataille de Coutras. *Histoire*, t. VIII, p. 143.

---

(4) D'Aubigné est pour une bonne part dans la légende accréditée par Mézeray (Histoire de France, 1685, t. III, 486) attribuant à la septième Guerre de Religion les intrigues de la reine Margot et les agissements des dames de son entourage. En fait la cause sérieuse qui provoqua le conflit est que l'échéance des places de sûreté supplémentaires, accordées à Nérac pour six mois était arrivée depuis octobre 1579 et que les Huguenots ne voulaient pas les rendre.

(5) « Arrivant à Sainct Gelais, mesmes avant descendre de cheval, il vit par une fenestre Susanne de Lezay, de la maison de Vivonne, de l'amour duquel il fut tellement picqué qu'il trouva son allemagne chés les sieurs de Sainct Gelais et de La Boulaye ». Ainsi s'expriment non sans quelque exagération les *Mémoires*, Réaume, I, p. 37.

Octobre 1588. Il assiste au siège de Beauvoir-sur-Mer en Vendée et il sauve la vie du roi de Navarre tandis que celui-ci explorait le pays jusqu'à « l'île de Bouin ».

1er janvier 1589. Il enlève Maillezais (en Vendée) dont il restera gouverneur jusqu'au 29 avril 1619. *Mémoires*, Réaume, I, p. 65.

1er août 1589. Il assiège Paris avec le roi de Navarre lorsque Jacques Clément assassine Henri III. *Mémoires*, Réaume, t. I, p. 66.

2 août 1589. Lors de « l'entretien de la garde robe », en même temps que Biron et que Sancy, colonel général des Suisses, il réconforte Henri IV. Histoire, t. VIII, p. 83.

6 septembre-15 octobre 1589. Il garde à Maillezais « Charles X », le « roi de la Ligue ». *Mémoires*, Réaume, t. I, pp.71-72.

Septembre 1589. Il rejoint son roi à Dieppe, au lendemain de la victoire d'Arques. *Histoire*, VIII, p. 209.

Juillet 1590. Il participe au siège de Paris. *Histoire, t.* VIII, p. 209.

Novembre 1591-mai 1592. Il est présent au siège de Rouen ainsi qu'aux opérations qui se déroulent dans le voisinage. *Histoire*, t. VIII, p. 260.

8 juillet 1592. Il combat devant Poitiers tenue par les Ligueurs. *Histoire*, t. VIII, p. 236 et A. Garnier, t. II, p. 89.

Juin 1592. Il va trouver son maître occupé par le siège de Dreux pour supplier Henri IV de ne point abandonner la foi de sa mère, et afin de lui conseiller de se rendre maître absolu dans ses Etats pour libérer à jamais la Couronne du joug de Rome. *Histoire*, t. VIII, pp. 336-340 et *Mémoires*, éd. Réaume, t. I, p. 67.

Avril 1593. Au synode de Saint-Maixent, présidé par le ministre Esnard, de Fontenay-le-Comte, d'Aubigné, délégué en qualité d' « *Ancien* » de l'Eglise de Maillezais, donne une première impulsion au redressement du parti protestant après l'abjuration. *Histoire*, I, pp. 83-84.

Juin 1594. Il participe à l'assemblée de Sainte-Foy, en Agenais. Les députés rétablissement avec des perfectionnements l'organisation qui était le résultat des Constitutions de Milhaud (1573), de Nîmes (1573) et de La Rochelle (1588). On organisait un état huguenot reposant sur le système fédératif et représentatif. *Histoire*, IX, p. 85, 87 à 999, A. Garnier, II, pp. 103-105.

1595. Après douze années de bonheur familial, il perd Suzanne de Lezay. *Mémoires*, éd. Réaume, t. I, p. 68.

Mai 1596. Il rend visite à Henri IV au siège de la Fère. *Mémoires*, Réaume, t. I, pp. 68-69.

15 juin 1596-11 juin 1598. Il fait des apparitions aux Assemblées ayant précédé l'Edit de Nantes ou en ayant immédiatement suivi la signature (avril 1598). Il est présent à Thouars (juin 1595) et participe à un « serment de conjuration », à Vendôme (novembre 1596) à Châtellerault (juin 1597). Histoire, IX, 275-282, *Mémoires*, Réaume, t. I, pp. 70-72 et surtout A. Garnier, II. 117-149.

1600 et 1601. Il séjourne à diverses reprises à Paris : début de 1600, lors de la visite du duc de Savoie à la cour, fin mai 1600, quand il prend sa revanche sur du Perron triomphateur facile sur Duplessis Mornay à la conférence de Fontainebleau ; 1601, quand il se rencontre avec « Madame » (Catherine de Bourbon, duchesse de Bar, qui passa plusieurs mois auprès de son frère). *Histoire*, pp. 199-201, 325, 354-356, 361, 362. *Mémoires*. Réaume I : 73-78, et A. Garnier, t. II, 273 et suiv.

1607 et 1610. D'Aubigné vient de nouveau à la cour. A la suite d'un conciliabule à Charenton avec du Moulin, il discute avec du Perron et fait échouer le dessein de « rapprocher » les deux religions rivales, d'où colère d'Henri IV contre son ancien compagnon.

Il revient à Paris en 1610, se raccommode avec le roi qui lui communique son « *Grand Dessein* » et il repart pour organiser en qualité de « *Grand Amiral de Saintonge* » une expédition contre le Nord-Ouest de l'Espagne. *Mémoires*, t. I. Réaume : 78-82 et A. Garnier, t. II, 342-353.

Juin 1610. Marie de Médicis ayant confirmé le 22 mai l'édit de Nantes, les Eglises Réformées envoient leurs députés apporter des assurances de soumission. D'Aubigné conduit la délégation du Poitou. *Mémoires*. Réaume, t. I, p.p. 83-84.

22 octobre 1610. Louise, seconde fille d'Agrippa, épouse Benjamin de Valois, seigneur de Vilette. A Garnier, t. III, 29.

Novembre 1610. D'Aubigné provoque un entretien avec la régente et lui donne ses avis avec une rustique franchise, « parlant en homme du village ». *Mémoires*, Réaume, I, p. 570 et J. Plattard « *Revue du XVI*e *siècle* », t. XI, 1924, pp. 79 à 90.

Mai-Juin 1611. Mandaté pour le Poitou à l'assemblée de Saumur, il suit la fraction qui, le 27 juin, demande des places de sûreté supplémentaires « ez provinces de Bretagne, Normandie, Ile-de-France, Picardie, Champagne, Brie,

Bourgogne, Forez, Beaujollois, Lyonnois, Vivaretz et Auvergne, en leur accordant quelques villes dans les dites provinces pour la seureté de leurs vies et biens ». A Garnier, III, pp. 3-5 et « *Pièces Annexes*, mms 2608, Bibl. Mazarine.

Septembre 1611. Au Synode de Thouars, les *prudents* qui ne veulent faire à la reine une peine, même légère, l'emportent sur les *fermes*. D'Aubigné quitte brusquement l'assemblée. Il tourne en ridicule les « prudents » dans le pamphlet qu'il intitule le « *Caducée* » ou « *l'Ange de la Paix* ». *Mémoires*, t. I, pp. 85-86 et t. II, pp. 73-113.

1612-1614. D'Aubigné bâtit sur le roc en plein « Marais » « *le fort de Dognon* » d'où il domine le cours de la Sèvre Niortaise et il peut prélever des péages sur les bateaux transporteurs de grains. *Mémoires*, Réaume, t. I, pp. 86-87.

5 décembre 1613. Le contrat de mariage de la fille aînée d'Agrippa, Marie, avec Josué de Caumont, seigneur de d'Adou, est signé à Maillezais. A. Garnier, t. III, p. 29.

Août 1615. Henri II de Bourbon, troisième prince de Condé, se révolte contre Marie de Médicis. Il prend comme maréchal de camp d'Aubigné. Celui-ci est au siège de Tonnay-Charente. *Mémoires*, I, p. 27.

Février 1616. Il est présent à Loudun, alors qu'on discute de la paix ; mais brusquement il abandonne cette « foire publique d'une générale lascheté et de particulières infidélitez ». *Mémoires*. Réaume, I, p. 88.

1616. Il lance la première édition des « *Tragiques* » donnez au public par le larcin de Prométhée (au DEZERT par L (e) B (ouc) D (u) D (ézert).

1617. D'Epernon, gouverneur de l'Aunis, la Saintonge et l'Angoumois, se disant provoqué par les Rochelois qui venaient d'occuper Rochefort et les rives du cours inférieur de la Charente, d'Aubigné rédige un pamphlet : « *les Aventures du Baron de Foeneste* ». Il en publie les deux premières parties en 1617 et la troisième en 1619. A Garnier III, pp. 43-52.

Février 1617. La cour n'ayant pas payé à d'Aubigné deux années de pension en retard, le « lésé » cherche vainement à obtenir gain de cause. *Mémoires*, Réaume, t. I, p. 338.

1618. D'Aubigné se retranche au Dognon. Il laisse à son fils Constant la lieutenance à Maillezais. *Mémoires*, Réaume, t. I, p. 110.

1619. Constant menant une vie de débauche est chassé de Maillezais par son père. Il s'établit à Niort et peu après, il poignarde sa femme. *Mémoires*, Réaume I, p. 110.

29 avril 1619. — D'Aubigné repoussant les propositions avantageuses d'Epernon, cède Maillezais à Rohan pour cent mille livres. Peu après « il lui passe » le Dognon. Rohan le garde à Maillezais comme lieutenant. A Garnier, III, pp. 63-67.

1619-1620. Publication de l' « *Histoire Universelle* » imprimée à Maillé-sur-Sèvre (avant-port de Maillezais). Par sentence du Châtelet (2 janvier 1620) l'ouvrage est brûlé de la main du bourreau devant le collège royal. A. Garnier, t. III, pp. 71-85.

Avril 1620. Rohan s'unit aux grands, quand ceux-ci se soulevèrent contre de Luynes. D'Aubigné quoique sans espoir de succès ayant assisté son ami, les Royaux le traitent en factieux et en proscrit. *Mémoires*, Réaume, t. I, pp. 96-97.

1er septembre 1620. D'Aubigné arrive à Genève après avoir rapidement « couvert » 140 lieues et traversé Châteauroux, Bourges, Mâcon et le Pays de Gex. *Mémoires*, Réaume, t. I, pp. 97, 98, 209 et 353.

4 septembre 1621. Il est prié par le « Conseil de Guerre » de faire un rapport sur l'état des fortifications de Genève et sur les travaux à exécuter. Heyer, « d'Aubigné à Genève », pp. 23, 57. *Mémoires*, Réaume, t. I, p. 99.

1621 et 1622. Il est chargé par Bâle et par Berne d'une mission analogue. *Mémoires*, Réaume, t. I, p. 101 et Heyer : « d'Aubigné à Genève », pp. 21 et seq.

24 avril 1623. D'Aubigné se remarie avec Renée Burlamachi, veuve de César Balbani. Ses dix enfants étaient morts en bas âge. Elle avait cinquante-cinq ans. *Mémoires*, Réaume, t. I, pp. 105-106 ; Heyer, Notice, pp. 35-36 ; Lucques et les Burlamachi (Paris et Genève, 1848, in-8°).

1623. Nouvelle édition des « *Tragiques* » à Genève. A. Garnier, t. III, p. 154.

1626. Nouvelle édition de l'*Histoire Universelle* à Genève. A. Garnier, t. III, pp. 156-160.

1627. D'Aubigné rédige le récit de la guerre de Louis XIII contre les Huguenots. Il donne ainsi un intéressant appendice aux trois tomes de l' « Histoire Universelle. *Cf Plattard* « Supplément, etc. », Paris, Champion, 1925.

1630. Publication à Genève des « *Petites œuvres meslées* ». A. Garnier, t. III, pp. 163-167.

1630. Publication à Genève du quatrième livre de Foeneste. Heyer. Notice, pp. 42-44 et A. Garnier, t. III, 175-176.

1630, 9 mai. Mort de d'Aubigné à Genève. Heyer, Notice, pp. 45-46 et A. Garnier, t. III, pp. 176-181.

Et maintenant, il faut conclure ! Si l'*Histoire Universelle* est le récit des souffrances endurées et des luttes soutenues par les Huguenots pour obtenir le libre exercice de leur religion ; si après l'assassinat du roi, Agrippa, non content de faire du « Béarnais » le centre de ses tableaux, a rédigé les « Gestes de Dieu par la main d'Henri », il s'est inspiré de la Popelinière, de Thou, Crespin, La Noue ; il a utilisé une masse de mémoires secrets et de rapports officiels et l'on peut dire avec Henri Courteault, alors Directeur des « Archives de France » : « Les reproches adressés à d'Aubigné ne sont plus de mise. On ne saurait plus dire que cet historien est dépourvu des qualités essentielles de véracité et d'impartialité ».

Professeur Ch. DARTIGUE.

---

(6) Lettre du 29 mai 1928.

BIBLIOGRAPHIE USUELLE

Le Baron A. de Ruble a publié de 1886 à 1897, sous les auspices de la Société d'Histoire de France, 9 volumes de l' « *Histoire Universelle* « E ».

Le 10[e] volume renfermant les tables des matières, a été « prépare » par P. de Vaissière et a paru seulement en 1909, avec introduction de Baguenault de Puchesse.

A. GARNIER : *Agrippa d'Aubigné et le Parti Protestant.* — 3 volumes, Paris, Fischbacher, 1928 ; ouvrage capital, suivi d'un *Appendice bibliographique*, t. III, pp. 182-224 et d'un *Index Alphabétique et Analytique*, pp. 223-299.

A. GARNIER et J. PLATTARD : *Les « Tragiques »*, 3 volumes, suivis d'un commentaire historique et philosophique. — « Société Française d'Edition », Paris, 1933.

J. PLATTARD : « *Tricentenaire de la mort d'Agrippa d'Aubigné* ». — Divers articles publiés dans la « *Revue des Cours et Conférences* », avril-juillet 1930.

Samuel ROCHEBLAVE : *Agrippa d'Aubigné.* — Collection des Ecrivains Français.

Du même : *La vie d'un héros, Agrippa d'Aubigné.* — Paris, Hachette, 1912, in-II ; VI, 253 pp.

Du même : *Agrippa d'Aubigné.* — Edition du Centenaire, Je sers, Paris, 1930.

J. PLATTARD : *Supplément à l'Histoire Universelle d'Agrippa d'Aubigné*, publié pour la première fois par la Société d'Histoire de France. Paris, Champion, 1925.

Le Génie d'Agrippa d'Aubigné

J'ai souvent déploré que le protestantisme français ne pût revendiquer qu'un très petit nombre de poètes. J'entends bien qu'il ne s'agit point de poètes nés dans le protestantisme ou même qui soient restés fidèles à leur religion : on en trouverait aisément ; mais je fais allusion à des poètes protestants dont la foi chrétienne ait imprégné l'œuvre, ait vivifié l'inspiration. Il serait intéressant de rechercher les vraies raisons de cette pauvreté ; mais ce n'est point ici notre propos... Du moins pouvons-nous nous enorgueillir de posséder un grand poète, né à l'époque héroïque de la foi brûlante et des guerres inexpiables, un poète qui honore en même temps la conscience réformée et la poésie française et dont le quatrième centenaire aurait mérité d'être moins discrètement célébré.

Nous nous bornerons à rappeler brièvement les étapes de cette vie extraordinaire. Agrippa d'Aubigné voit le jour en février 1552, à l'hôtel St-Maury, près de Pons-en-Saintonge. Il fait de solides études classiques, étudie le latin, le grec, l'hébreu. A huit ans, nous dit-on, il traduit Platon. A douze ans, passant avec son père devant les gibets des martyrs d'Amboise, il jure, nouvel Hannibal, de venger ses coreligionnaires et de vouer une haine éternelle aux papistes. A quinze ans, il va à Genève où il achève ses études. A seize ans, il s'engage dans l'armée protestante et participe au combat de Pons. A dix-huit ans, il est amoureux, épris d'une passion ardente pour Diane Salviati, nièce de la Cassandre de Ronsard ; il compose pour elle des vers d'amour, très pétrarquistes, pleins de feux, de flammes, de braises et de soupirs, mais pourtant d'un accent personnel et vigoureux parfois comme son tempérament. Après avoir échappé à la Saint-Barthélémy, il est soigné par Diane au château de Talcy ; c'est là que se présente à ses yeux une vision étrange d'où devaient sortir quelques années plus tard les *Tragiques :* cette vision, il la développera dans le cinquième livre de son grand poème en une large fiction poétique, nous montrant dans le ciel des tableaux peints par les anges et représentant les combats et les martyres

des Huguenots. Ecuyer du roi de Navarre qu'il rejoint à Paris, il fait un séjour à la Cour des Valois, mais dégoûté par le spectacle de l'hypocrisie et de la corruption (spectacle qui lui inspirera plus tard les accents satiriques du livre des *Tragiques* intitulé « les Princes »), il s'évade de cette cour empoisonnée, en compagnie de son prince, il reprend la lutte, résolu à participer désormais à la vie mouvementée de celui qui deviendra un jour roi de France. Il est grièvement blessé en 1577 au combat de Castel-Jaloux. C'est au cours de sa convalescence dans son domaine des Landes-Guinemer qu'il compose la plus grande partie de ses *Tragiques*. Une courte brouille avec Henri de Navarre, à la suite de l'Edit de Poitiers qui, le 17 septembre 1577, met fin à la sixième guerre de religion, accorde aux protestants le libre exercice du culte et leur concède neuf places de sûreté. Mas la fâcherie dure peu : réconcilié avec Henri, Agrippa d'Aubigné reprend le cours de sa vie aventureuse. On le voit guerroyant un peu partout ; en 1587, il participe à la bataille de Coutras, entonnant son psaume favori : *La voici, l'heureuse journée...*[1] Rappelons que c'est à Coutras, au confluent de l'Isle et de la Dronne, que le duc de Joyeuse, chef des catholiques, fut défait par les protestants de Henri de Navarre. Peu de mois après, d'Aubigné est fait maréchal de camp, puis il s'empare de Maillezais, en Vendée, et il est nommé gouverneur de la ville. Il accompagne Henri de Navarre au siège de Paris, participe aux combats de Chelles et de Lagny. Mais le 21 juillet 1593, Henri de Navarre accepte la messe pour prix du royaume de France. Quelle épreuve pour son compagnon de toujours ! D'Aubigné semble vouloir se confiner dans la retraite : il passe l'hiver à Maillezais et l'été à Marsay, dans une propriété de sa femme, Suzanne de Lezay, qu'il avait épousée en 1583. Mais sa vie publique est loin d'être terminée. Après la mort d'Henri IV, en 1611, il est élu député du Poitou à l'Assemblée des Eglises protestantes de Saumur et au Synode de Thouars. En 1615, il est maréchal de camp de Condé insurgé, car il ne s'entend pas avec la reine régente. Dans les années qui suivent, il se consacre à la publication de ses ouvrages, mais en 1620, compromis dans le soulèvement des Grands contre de Luynes, il quitte la France et se rend à Genève. Il achète la terre de Crest, à dix kilomètres de Genève. Il se remarie, ayant perdu sa première femme en 1596, et poursuit la publication de ses œuvres. Mais sa vieillesse lui réserve de rudes douleurs. Il assiste

aux premières graves défaites du protestantisme français : en 1629, La Rochelle succombe et les Huguenots perdent leurs places de sûreté à la paix d'Alès. Les chagrins n'épargnent pas sa vie personnelle : il voit Genève confisquer les exemplaires de son roman *Les aventures du Baron de Foeneste ;* il assiste à la déchéance de son fils indigne Constant, joueur, perdu de dettes, et, ce qui est pis, traître à sa religion. Il le maudit et le déshérite, le stigmatisant dans son testament, comme « destructeur du bien et honneur de sa maison, auteur de plusieurs offenses énormes, accusateur et calomniateur de son père ». En revanche, il a pour se consoler ses deux filles, Marie et Louise, et ses petits-enfants, notamment sa petite-fille Artémise à laquelle il voue une dilection particulière. Il meurt le 15 mai 1630 à Genève: c'est le jour de l'Ascension et, avant de rendre l'âme, il trouve assez de force pour chanter son psaume favori et dire à ceux qui l'entouraient et qui lui prodiguaient des consolations : « Oh ! laissez-moi, je veux aller manger du pain céleste ! »

Telle fut, réduite à ces grandes lignes, l'existence de cet homme, doté d'une merveilleuse surabondance de vie et dont la nature contrastée nous attache et nous étonne : « Il y avait en lui, dit M. Plattard, un instinct qui tendait au grand, qui d'ailleurs ne dédaignait pas l'attitude avantageuse et le panache. Mais sous cette fierté de mousquetaire se cachait un grand fond de bonté et d'humanité ». Ardent, généreux, possédé d'une farouche horreur du mal et des vices, assoiffé de justice, offrant sans calculer sa vie pour la cause à laquelle il l'avait consacrée, Agrippa d'Aubigné se laissait facilement emporter par la violence et savait être féroce (pas sur le champ de bataille toutefois). Il jugeait ses ennemis avec fougue, partialité, et la vertu de modération lui était inconnue. Pourtant, il portait un cœur riche de sensibilité humaine, plein de tendresse pour les humbles, pour les faibles, pour la patrie déchirée. Il est bien l'homme de son siècle et il l'est peut-être plus qu'un autre, car il unit curieusement l'esprit de la Renaissance et l'esprit de la Réforme. Ce calviniste austère sait être parfois un bon vivant, sensuel, ne dédaignant rien des joies terrestres ; cet homme de foi fervente se présente à nous parfois sous l'aspect d'un naturaliste païen. Il apparaît par moments comme le frère de Rabelais. Ce chrétien qui connaît à fond la Bible et dont les Ecritures inspirent toute la conduite est également nourri d'antiquité profane. Ce

serviteur de Dieu a écrit des vers galants, farcis de mythologie et de métaphysique amoureuse. Quels contrastes ! Et son œuvre, passionnée comme son caractère, complexe comme sa nature, est vraiment à l'image de sa vie.

Certes, cette œuvre comporte beaucoup de déchets. Il a écrit un poème sur la *Création* qui est resté inédit jusqu'en 1874, aride, monotone, presque illisible, bien inférieur à la *Semaine* de Du Bartas, dont il paraît s'être inspiré.

On ne lit plus guère ses vers d'amour, ses *Stances*, ses *Odes*, son *Printemps*, son *Hécatombe à Diane*, car il y pétrarquise abusivement. Et pourtant, on trouve parfois dans ces poèmes de charmantes strophes, sincèrement amoureuses, joliment tournées, et des vers exquis comme celui-ci:

Combien des maux passés douce est la souvenance !...

Et nous ne nous plaindrons pas, quant à nous, de trouver chez Agrippa d'Aubigné de ces strophes aimables et fleuries qui nous le montrent sous un jour communément humain, et qui nous prouvent que ce farouche satirique, que ce guerrier passionné, savait être sensible à la grâce d'un jeune visage et au charme d'un sourire :

On se moque de ma misère
Quand je vous aime tendrement
Et l'on me tourne à vitupère
Quand je mets fin à mon tourment.

Vous voudriez bien que j'aimasse
Pour vous servir de passe-temps.
Vraiment vous auriez bonne grâce ;
Friande, vous auriez bon temps.

Vous m'avez fait perdre courage
D'aimer en m'accablant d'ennuis !
Ne blâmez donc point votre ouvrage :
Vous m'avez fait tel que je suis !

D'Aubigné suit dans ses vers de jeunesse la trace de Ronsard ; d'ailleurs il avait salué la gloire du chef de la Pléïade et, bien qu'il se trouvât de l'autre côté de la barrière, il ne cessa de vouer à Ronsard une admiration sans réserve : dans sa vieillesse encore, sous Louis XIII, il proposera Ronsard en exemple aux jeunes poètes, et ce malgré Malherbe qu'il range parmi les délicats, les grammairiens et les chicaniers.

La prose de d'Aubigné est inégale, mais ne mérite point de tomber totalement dans l'oubli. Il a écrit une *Histoire Universelle* qui n'est que l'histoire des guerres de religion pendant la deuxième partie du XVIe siècle et qui, bien qu'elle doive beaucoup à ses devanciers, accuse une réelle originalité par la vie du récit, la psychologie, l'art du dialogue, la vigueur du style. Mémorialiste, il a conté avec verve et pittoresque certains épisodes de sa vie. Ses qualités de satirique et de pamphlétaire confèrent un étonnant relief à ce livre très rabelaisien qui s'appelle les *Aventures du Baron de Foeneste,* satire à l'emporte-pièce des mœurs raffinées et ridicules des courtisans.

Mais on rayerait d'un trait de plume tous ces ouvrages que l'on ne retrancherait pas grand'chose à la gloire d'Agrippa d'Aubigné. Il est et restera l'auteur des *Tragiques ;* c'est là son œuvre maîtresse, celle qui lui assure une large place dans la littérature, celle qui fait de lui le grand poète huguenot.

Neuf mille vers, une œuvre de combat et de foi, d'amour et de haine. Véritable torrent, roulant des débris et des épaves ; épopée parfois lourde et fastidieuse, mais rayonnante de beautés. A la fois poème lyrique, poème épique, poème dramatique et satire, bref les quatre vents de l'esprit avant Victor Hugo ! Il est vrai que les *Tragiques* sont, malgré leur chaos, malgré leurs graves défauts littéraires, malgré la dureté de leur langue, une œuvre plus belle que les *Iambes* de Chénier et, nous ne craignons pas de le dire, aussi belle que les *Châtiments,* d'autant que l'objet en est plus haut.

Malheureusement pour d'Aubigné, cet ouvrage où s'exprimaient ses haines et ses colères, où se donnait libre cours son indignation vengeresse et qui était le reflet magnifique de son époque de tourmente, vit le jour en 1616 seulement, une fois les tempêtes calmées, après la mort d'Henri IV, à l'aube d'un siècle où tout, dans l'ordre politique comme dans l'ordre littéraire, allait progressivement s'organiser sous la férule d'une monarchie absolue. Habent sua fata libelli ! Les *Tragiques* ne vinrent pas à l'heure opportune, et d'Aubigné le constatait mélancoliquement lorsqu'il disait dans son avis au lecteur (en apparence c'est l'éditeur qui parle) : « Il y a trente-six ans et plus que cet œuvre est fait, assavoir aux guerres de septante et sept à Castel-Jaloux où l'auteur commandait quelques chevaux-légers ; et se tenant pour mort, pour les plaies

reçues en un combat, il traça, comme pour testament, cet ouvrage, lequel encore quelques années après il a pu polir et emplir. Et où sont aujourd'hui ceux à qui les actions, les factions, et les choses monstrueuses de ce temps là sont connues, sinon à fort peu, et dans peu de jours à nul ? Qui prendra après nous la peine de lire les rares histoires de notre siècle, opprimées, éteintes et étouffées par celles des charlatans gagés ? Et qui, sans l'histoire, prendra goût aux violences de notre auteur ? » Langage désabusé d'un homme qui sent qu'il va jeter dans la mer de l'indifférence une œuvre de passion où tout son être s'exprima.

Les *Tragiques* sont divisés en sept chants. Après avoir annoncé son dessein qui est de combattre la Rome catholique et après avoir invoqué la Muse, l'auteur consacre le premier chant, intitulé *Misères,* à déplorer le sort de la France. Comme l'avait fait Ronsard, dans les *Discours sur les misères du temps,* il peint en traits vigoureux le sort de la patrie, mère ensanglantée, déchirée par deux enfants ingrats qui se battent sur son sein. Il développe une vision pathétique des horreurs de la guerre civile dont les victimes les plus innocentes sont les paysans dépouillés de leurs biens, refoulés au fond des forêts. Il termine par un magnifique morceau, écrit en strophes, qui est un appel à Dieu, nourri de réminiscences bibliques :

> Les temps du païen, du Turc, de l'idolâtre,
> Haussent au ciel l'orgueil du marbre et de l'albâtre,
> Et Dieu seul, au désert pauvrement hébergé,
> A bâti tout le monde et n'y est pas logé !...

Le deuxième chant s'intitule *Princes.* Il est dirigé contre les flatteurs des rois, contre les débauches de la cour, contre les rois eux-mêmes ; d'Aubigné tonne contre Catherine de Médicis, François de Valois, duc d'Alençon, Charles IX, Henri III et ses mignons. La satire la plus virulente se fond avec l'éloquence vengeresse et peu de morceaux sont plus beaux que cet apostrophe aux justes qui ferme cette deuxième partie. Justes, quittez la cour ! leur crie le poète ; ne prenez point de part à cette corruption ; ne vous faites point par votre présence complices de ces turpitudes, car Dieu vous jugera et vous condamnera au même titre que les méchants eux-mêmes.

> Fuyez, Loths, de Sodome et Gomorre brûlantes,
> N'ensevelissez point vos âmes innocentes

Avec ces réprouvés ; car combien que vos yeux
Ne froncent le sourcil encontre les hauts cieux,
Combien qu'avec les rois vous ne hochiez la tête
Contre le ciel ému, armé de la tempête,
Pource que des tyrans le support vous tirez,
Pource qu'ils sont de vous comme dieux adorés,
Lors qu'ils veulent au pauvre et au juste méfaire,
Vous êtes compagnons du méfait pour vous taire.

Le troisième chant, *La Chambre dorée*, est une satire, non plus de la cour et des rois, mais de la justice, des mauvais juges cruels et corrompus. D'Aubigné vise notamment la Grand'Chambre du Parlement de Paris, au Palais de Justice. Il nous fait assister aussi à une scène de l'Inquisition espagnole : il s'agit sans doute des autodafés de Valladolid, qui eurent lieu le 21 mai 1559. Cette partie des *Tragiques,* à côté de réelles beautés, renferme trop d'abstractions personnifiées, trop d'allégories, trop de merveilleux. Elle se termine encore par des accents vengeurs : sur le troupeau impur des mauvais juges, d'Aubigné appelle la verge de fer et le feu divin.

Avec *Les Feux* (quatrième chant), nous assistons au long martyrologe des héros protestants, des torturés, des pendus, des brûlés vifs. Commencée par Jean Huss et Jérôme de Prague, se déroule la longue théorie de nos martyrs plus ou moins illustres, à la fin de laquelle apparaît en plein relief la grande figure de Bernard Palissy. Ce long cortège ne va pas sans quelque monotonie, mais il est éclairé par des vers magnifiques ou par des passages d'une douceur exquise. Qui ne connaît les vers si tendres par lesquels d'Aubigné chante ce qu'il appelle l'automne de l'Eglise, c'est-à-dire la période de la Réforme, celle qui produit les plus beaux fruits :

Le printemps de l'Eglise et l'été sont passés ;
Si serez-vous par moi, verts boutons, amassés ;
Encor éclorrez-vous, fleurs si franches, si vives,
Bien que vous paraissiez dernières et tardives :
On ne vous lairra pas, simples, de si grand prix,
Sans vous voir et flairer au céleste pourpris ;
Une rose d'automne est plus qu'une autre exquise.
Vous avez éjoui l'automne de l'Eglise :

Après *Les Feux*, *Les Fers* ; visions des massacres, des tragiques épisodes de la guerre civile : Vassy, Sens, Tours, Orléans, Merindol, les carnages en province, et, dominant

tout, le sinistre tableau de la Saint-Barthélemy. De vigoureuses beautés, mêlées à des allégories lassantes, à trop de merveilleux : Dieu cesse de contempler la terre, Satan se glisse au ciel, dialogue entre Satan et Dieu, puis Satan se précipite en France au moment où Catherine de Médicis fait construire les Tuileries, etc... Et Satan se propose de tenter les fidèles, les justes. Mais sa tentation ne peut réussir que si le repos succède à l'adversité, si les Huguenots n'ont plus de luttes à soutenir et s'ils peuvent goûter les faveurs du pouvoir. D'Aubigné pense que la lutte militante est nécessaire au maintien des vertus. Toutes ces grandes scènes de la guerre civile, ce sont les anges qui les peignent au ciel en vastes fresques. Et pour finir, d'Aubigné rapporte une vision : le mythe du vieillard Océan. Encore une allégorie : l'Océan indigné de voir les fleuves charrier vers lui tant de sang et tant de cadavres, veut les faire refluer vers leur source. Mais les anges du ciel viennent recueillir le sang des martyrs et l'Océan à son tour conservera pieusement leurs restes.

Le Livre VI, *Vengeances,* débute par une humble confession du poète :

Mon cœur voulait veiller, je l'avais endormi ;
Mon esprit de ce siècle était bien ennemi,
Mais, au lieu d'aller faire au combat son office,
Satan le détournait au grand chemin du vice.
Je m'enfuyais de Dieu...
J'ai adoré les rois, servi la vanité.
Etouffé dans mon sein le feu de vérité...

Puis il passe en revue les vengeances divines qui, depuis les débuts des temps, depuis le meurtre d'Abel par Caïn, se sont appesanties sur les criminels et nous voyons défiler les sombres scélérats de l'histoire : Jezabel, Athalie, Nabuchodonosor, Hérode, Néron, Domitien... et les grands coupables de la Renaissance, hommes d'Eglise ou hommes d'armes, inquisiteurs, et pour finir le Cardinal de Lorraine auquel d'Aubigné vouait une haine particulière. Ainsi, Dieu punit toujours : la vengeance arrive à pas lents, « poena pede claudo »... mais elle arrive sans rémission et les coupables ne sauraient échapper au châtiment : il faut attendre de Dieu moins de secours que de vengeance.

C'est sur la vision du *Jugement dernier* que s'achèvent les *Tragiques.* Tout le septième et dernier chant est consa-

cré à ce fait suprême que tout le poème semblait d'ailleurs annoncer. D'Aubigné se recueille d'abord et prépare son lecteur, par une longue méditation, aux visions surnaturelles qu'il va lui offrir. S'inspirant de l'Apocalypse, mais gardant une originalité saisissante, il nous peint la résurrection en action sous la forme la plus concrète qui soit ; puis, s'inspirant de très près d'un texte de l'Evangile, il nous montre Dieu prononçant la double sentence, celle des élus et celle des damnés.

Vous qui m'avez vêtu au temps de la froidure,
Vous qui avez pour moi souffert peine et injure,
Qui à ma sèche soif et à mon âpre faim,
Donnâtes de bon cœur votre eau et votre pain,
Venez races du Ciel, venez, élus du Père...

Vous qui avez laissé mes membres aux froidures
Qui leur avez versé injures sur injures,
Qui à ma sèche soif et à mon âpre faim,
Donnâtes fiel pour eau, et pierre au lieu de pain,
Allez maudits, allez grincer vos dents rebelles
Au gouffre ténébreux des peine éternelles.

Et tandis qu'aux yeux des damnés, la Création s'effondre, tandis que l'enfer les engloutit, l'enfer irrémédiable, les bienheureux jouissent de la béatitude. Et d'Aubigné termine son ouvrage en s'abandonnant à la contemplation mystique des réalités supra-sensibles.

Mes sens n'ont plus de sens, l'esprit de moi s'envole,
Le cœur ravi se tait, ma bouche est sans parole.
Tout meurt, l'âme s'enfuit, et, reprenant son lieu,
Extatique, se pâme au giron de son Dieu.

Ainsi, le poète se fond en quelque sorte dans la majesté divine que les paroles humaines sont incapables d'exprimer.

*
* *

Les *Tragiques* sont l'œuvre d'un satirique farouche. D'Aubigné a imprégné son livre de toutes ses haines et de ses colères. Dante avait introduit dans sa *Divine Comédie* les acteurs des luttes civiles de Florence au XIIIe siècle. Il avait animé son poème d'un souffle de passion ardente. D'Aubigné, vivant dans une époque aussi passionnée, aussi tu-

multueuse, a fait de même. Il a mis dans les *Tragiques* ses héros, ceux qui lui inspiraient vénération et amour. Il y a mis aussi le long cortège de ses ennemis, ou plutôt des personnages qu'il haïssait et qu'il vouait à l'exécration des siècles futurs. Il sait parfois pourtant être équitable : ainsi dans le magnifique fragment du premier livre, où il dépeint la France sous les traits d'une mère affligée, il sait reconnaître les fautes, les violences des deux partis qui, tous deux, dans la haine qui les anime l'un contre l'autre déchirent le sein qui les a nourris :

Vous avez, félons, ensanglanté
Le sein qui vous nourrit et qui vous a portés ;
Or, vivez de venin, sanglante géniture :
Je n'ai plus que du sang pour votre nourriture !

Au reste, s'il écrit d'une plume de fer, il sait parfois trouver des accents de douceur et de tendresse. Ainsi quand il plaint le sort des paysans, quand, dans une belle prosopopée, il prête à la terre des paroles de consolation pour ceux qui souffrent injustement. Ainsi encore, dans ce rappel mélancolique des heureux temps d'autrefois, qui précède les invectives lancées contre Catherine de Médicis et le Cardinal de Lorraine. Ainsi, dans le livre IV, le passage auquel nous avons fait allusion plus haut, qui compare les martyrs de la foi réformée à des fleurs mystiques de l'Eglise.

Il est juste de reconnaître que les *Tragiques*, malgré leur débordement de violence, renferment une étonnante variété de tons : ici l'indignation, là une satire vive et piquante ; ailleurs des passages excellemment dialogués ; ailleurs encore une ironie qui nous fait songer à Montesquieu ou à Voltaire : telle page du deuxième livre qui nous dépeint l'étonnement naïf du jeune homme fraîchement arrivé à la cour et qu'un courtisan chevronné renseigne sur les mignons du roi, nous fait penser à un chapitre d'un conte de Voltaire ou, plus encore, à une fameuse lettre persane où, dans un salon fréquenté, Usbek voit défiler devant lui les types les plus pittoresques de la société de 1715. Même procédé chez d'Aubigné que chez Montesquieu pour donner plus de piquant à la satire sociale. D'autre part, certaines pages des *Tragiques* sont éclairées et adoucies par le sentiment profond que d'Aubigné voue à la nature. C'est ainsi qu'aussitôt après avoir invectivé contre les justes qui se rendent complices du

mal en demeurant à la cour, il développe une comparaison aussi juste que gracieuse et poétique :

Comme lorsque l'éclat
D'un foudre exterminant vient renverser à plat
Les chênes résistants et les cèdres superbes,
Vous verrez là-dessous les plus petites herbes,
La fleur qui craint le vent, le naissant arbrisseau,
En son nid l'écureuil, en son aire l'oiseau,
Sous ce dais qui changeait les grêles en rosée,
La bauge du sanglier, du cerf la reposée,
La ruche de l'abeille et la loge au berger,
Avoir eu part à l'ombre, avoir part au danger.

Mais la plus grande beauté des *Tragiques* réside dans l'imagination de leur auteur, une imagination nourrie à la source même de la passion. Et lorsque nous parlons d'imagination, nous disons peu. Agrippa d'Aubigné est, comme le sera plus tard Victor Hugo, un étonnant visionnaire. Que l'on lise le morceau magnifique où, partant du texte de la *Genèse* sur Caïn, il nous montre le criminel, en proie au remords, face à un univers hostile, à une création que sa mauvaise conscience transfigure. Pour décrire la terreur de Caïn, d'Aubigné a des trouvailles d'expression saisissantes, des antithèses dont le relief ne sera atteint par aucun autre écrivain que par l'auteur de la *Légende des Siècles*. Nous voudrions reproduire tout le passage, mais il faut nous borner à quelques vers :

Il avait peur de tout, tout avait peur de lui.
.....
Vif, il ne vécut point, mort, il ne mourut pas.
Il fuit d'effroi transi, troublé, tremblant et blême,
Il fuit de tout le monde. Il s'enfuit de soi même.
.....
Il était seul partout, hormis sa conscience,
Et fut marqué au front *afin qu'en s'enfuyant*
Aucun n'osât tuer ses maux en le tuant.

Ces vers prodigieux, et le passage tout entier d'ailleurs qui retrace l'épouvante hallucinée de Caïn, sont à comparer de près avec la fameuse pièce de Victor Hugo, *la Conscience*, et je ne sais si ce parallèle ne donnerait pas des points à d'Aubigné.

Oui, je concevrais même une étude portant à la fois sur l'inspiration et les procédés d'art, et intitulée : Agrip-

pa d'Aubigné et Victor Hugo. L'auteur des *Châtiments* et de la *Légende des Siècles* eut, à n'en pas douter, dans le poète protestant du XVIe siècle, un étonnant précurseur. Lorsque, dans *Booz endormi*, Hugo, associant une image concrète à un substantif abstrait, écrit :

> Cet homme marchait pur loin les sentiers obliques,
> Vêtu de probité candide et de lin blanc,

ne croirait-on pas qu'il se souvient du vers par lequel, dans le spectacle du Jugement, Agrippa d'Aubigné caractérise les bienheureux auquel Dieu a fait remise de leurs dettes ?

> *Ils sont vêtus de blanc et lavés de pardon.*

Mais nulle part, qu'à propos du passage consacré à la résurrection des morts, la comparaison n'est plus saisissante. L'imagination visionnaire de d'Aubigné nous montre tous les objets de la nature animés d'une vie prodigieuse : les morts émergent de toutes parts : des prés, des bois, des champs, des racines des arbres et des ruines des châteaux ; résurrection universelle qui fait tressaillir toutes choses et transfigure l'univers.

> La terre ouvre son sein ; du ventre des tombeaux
> Naissent des enterrés les visages nouveaux ;
> ... presque de toutes places
> Sortent les corps nouveaux et les nouvelles faces.

Et quelle suggestion miraculeuse dans ces deux vers qui dépeignent l'éveil des ressuscités, leur montée collective à la lumière :

> Comme un nageur venant du profond de son plonge,
> Tous sortent de la mort, comme l'on sort d'un songe.

Mouvement, sonorité, harmonie imitative, rien ne manque à ces deux alexandrins qui atteignent les meilleures réussites de Victor Hugo.

Aussi puissante est la page qui évoque l'enfer des damnés. D'Aubigné veut nous donner l'impression d'un monde où règne l'horreur, où la raison se perd, d'un monde qui n'offre même plus l'espérance suprême, c'est-à-dire le refuge de la mort. De ce passage, aussi vigoureux que le précédent, je ne puis que citer quelques vers où l'idée

se trouve condensée et affirmée dans de sublimes raccourcis d'expression.

> Transis, désespérés, il n'y a plus de mort
> Qui soit pour votre mer des orages le port.
> .....
> Que la mort, direz vous, était un doux plaisir !
> *La mort morte ne peut vous tuer, vous saisir,*
> .....
> Criez après l'enfer ! de l'enfer il ne sort
> *Que l'éternelle soif de l'impossible mort.*

Incontestablement, et malgré ses défauts, dont beaucoup tiennent d'ailleurs à son époque, Agrippa d'Aubigné est un grand poète. On s'en convaincrait mieux encore en étudiant le détail de sa technique : richesse des images, originalité des coupes prosodiques, rejets et enjambements destinés à mettre en relief un mot et une idée, assonnances et allitérations, son art abonde en ressources variées qui confèrent à ses développements poétiques un grand pouvoir de suggestion, et par là encore, il nous fait penser à Victor Hugo. Il mérite donc d'occuper dans notre littérature une place éminente.

Mais c'est dans nos cœurs de protestants, surtout, qu'il mérite de vivre : c'est nous qui devons lui faire rendre justice. Il est demeuré pendant près de deux siècles presque ignoré. Qui donc aurait osé lui rendre hommage au cours de ce XVIIe siècle où les libertés protestantes sont allées s'amenuisant jusqu'au jour fatal de la Révocation, où sa petite-fille, la Maintenon, devenue femme de Louis XIV, rougissait d'évoquer son nom et encourageait le roi à prendre les mesures décisives qui devaient extirper l'hérésie du sol de France ? car, encore que le rôle de Mme de Maintenon dans toute cette ténébreuse affaire prête à discussion, il n'est que trop certain que c'est sous son règne et avec son assentiment que la Révocation fut ordonnée. Quant au XVIIIe siècle, il était occupé de tout autre chose que de rendre justice au génie d'un homme qui, dans sa foi farouche, pouvait — reconnaissons-le — encourir le grief de « fanatisme ». C'est à nous qu'il convient de donner à d'Aubigné sa revanche dans une France moderne qui fut sur le point d'adhérer toute entière à la Réforme et qui a porté pendant des siècles, qui porte encore, nous en sommes convaincus, la peine de n'avoir pas été une nation protestante.

Certes, nous paraissons bien éloignés de cette époque de guerres religieuses, de haines violentes, mais si nous nous sentons toujours les fils de la Réforme, les descendants de ceux qui luttèrent pour leur foi, pour la liberté, et qui subirent pendant deux siècles les plus cruelles persécutions, nous serions infidèles à notre passé en négligeant de revendiquer Agrippa d'Aubigné comme nôtre et en refusant notre tribut d'admiration et d'amour à ce grand poète dont on a dit qu'il était un fanatique sublime et qui nous apparaît comme un cœur de flamme et pour tout dire un héros. Ecoutons-le seulement s'adresser à son livre en un mouvement à la fois humble et fier, et se reposer sur nous de son destin :

Tu es né légitimement,
Dieu même a donné l'argument,
Je ne te donne qu'à l'Eglise.
Tu as pour support l'équité,
La vérité pour entreprise,
Pour loyer l'immortalité.

Pierre GROSCLAUDE.

DOCUMENTS

Isaac PAPIN à l'époque de la Révocation

(Trois lettres inédites)

La Révocation de l'Edit de Nantes n'obligea pas seulement le protestantisme français à défendre son existence contre l'assaut de l'Eglise romaine ; elle l'entraîna aussi à opérer une consolidation intérieure. Il sembla que sous les coups portés par Louis XIV l'héritage de la Réforme subît une sorte de purification. Les différences entre théologiens réformés qui s'étaient limitées en gros au cours du XVII[e] siècle à celles qui opposaient l'académie de Sedan à l'académie de Saumur et qui avaient été contenues par une ferme discipline ecclésiastique, apparurent avec d'autant plus de violence au moment où la structure ecclésiastique disparut en France et où les pasteurs eurent l'occasion dans le Refuge de répandre librement des doctrines particulières. Les esprits se séparèrent les uns des autres : dans l'épreuve ils montrèrent leur valeur. Les uns se cramponnèrent aux dogmes rigoureux de la Prédestination et de la Grâce — de manière à préserver au moins l'édifice doctrinal à une époque où l'organisation extérieure de l'Eglise était renversée, — les autres s'efforcèrent de tempérer les articles de foi, d'opérer une fusion avec les autres confessions protestantes et de répondre par là aux conditions créées par l'exil. D'autres encore pensaient que d'une part un conservatisme accentué rendait intenable la position des protestants à l'égard des revendications catholiques en faveur de l'autorité, et que d'autre part une interprétation individuelle des dogmes et de l'Ecriture Sainte, une espèce de Réforme de la Réforme, devait conduire à la dissolution du Calvinisme ; ils pensaient tirer au mieux la conclusion de cet état de choses en retournant à l'Eglise romaine. Isaac Papin appartenait à ces derniers.

Il naquit le 27-3-1657 ; il était fils du receveur général des domaines de Blois, Isaac Papin (1) et de Madeleine Pajon, la sœur du fameux théologien Claude Pajon ; son cousin germain

(1) Pour la biographie de Papin cf. la *Vie de Papin* écrite par sa veuve dans le *Recueil des ouvrages composés par Feu M. Papin en faveur de la Religion* (3 vol.) Paris 1723 in-12° t. I pp. LXIV et seq.

était le physicien Denys Papin (2). Il s'adonna de bonne heure à une lecture intensive qui menaça d'ébranler sa faible santé. Ses parents veillèrent pour cette raison a ce qu'il ne commençât le latin qu'à l'âge de 17 ans. Il se distingua dès l'enfance par un penchant à la méditation, une intelligence claire et la capacité d'analyser un sujet selon les règles de la logique. A l'académie de Genève il prit contact pour la première fois avec les problèmes qui étaient alors d'actualité dans la théologie réformée, c'est-à-dire avec la querelle entre partisans de la grâce particulière et partisans de la grâce universelle, et il apprit à connaître la philosophie de Descartes grâce à J. R. Chouet. En 1769 il alla à Orléans chez son oncle Claude Pajon, suspect d'hétérodoxie, avec lequel il fut étroitement lié, et il acheva sous sa direction ses études de théologie, de grec et d'hébreu. On peut admettre que Pajon qui, en raison des ennuis que lui causaient, devant les synodes, des théologiens orthodoxes comme Pierre Jurieu, préférait ne pas oublier sa doctrine, voulut former pour ainsi dire un champion de sa cause en la personne de son jeune neveu si doué, et qu'il lui fit part de toute l'expérience et de toutes les connaissances de sa riche vie d'érudit. Quand Papin vint alors à l'académie de Saumur pour y subir un examen et qu'on lui demanda, en tant que proposant, de signer un acte par lequel le synode provincial d'Anjou avait condamné en 1677 la doctrine de son oncle, il refusa énergiquement. Le chemin du ministère lui demeura fermé de ce fait, mais non celui des spéculations philosophiques et théologiques auxquelles il s'adonna avec passion. En compagnie d'autres théologiens de sa génération qui préféraient se consacrer à la méditation plutôt qu'au « fardeau de la prédication » (3), il discuta sur l'application des principes philosophiques de Descartes aux vérités révélées, et par son argumentation subtile il attira bientôt l'attention de personnalités protestantes connues, tels le pasteur Allix qui avait émigré en Angleterre, l'évêque anglais Burnet et Pierre Bayle. Il obtint à Bordeaux en quelque sorte une place de précepteur auprès d'un riche commerçant anglais, William Popple qui, pendant ses loisirs, s'occupait de questions philosophiques et s'apparentait à ces esprits qui devaient voir, en 1689, dans l'*Epistola de Tolerantia* de John Locke pour ainsi dire leur propre manifeste. Contraint à l'exil à la suite de la Révocation, Papin réussit grâce

---

M. Vérin, *Isaac Papin (1657-1709)* dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans* 5e série, t. VI. Orléans 1906 in-8°. P. A. Dormoy, *Isaac Papin. Etude historique et dogmatique*. Laigle 1883 in-8°.

(2) Sur les rapports de famille entre Isaac et Denys Papin, nous trouvons des renseignements chez Belenet (L. de), *Notice généalogique sur la Famille Papin*, Blois 1893, in-8°, pp. 62 et seq.

(3) Lettre de Papin à Le Clerc, 27-10-85. Bibl. de l'Univ. d'Amsterdam, MS. C 117 g.

à Jacques Cappel, le fils du célèbre professeur de Saumur, à aller en Angleterre où il fut ordonné prêtre de l'Eglise anglicane en 1686, et l'année suivante il partit pour Groningue en Hollande. Comme il prenait là aussi courageusement parti pour la doctrine de son oncle, il ne pouvait manquer d'avoir des démêlés avec Jurieu, le porte-parole de tous les éléments réactionnaires que comptaient les théologiens protestants.

Jurieu ne s'était pas contenté de mettre en mouvement les synodes à cause de la doctrine de Pajon concernant une grâce universelle, il avait aussi, en sa qualité de professeur à l'académie de Sedan, dicté un cours détaillé dans lequel il adoptait le parti opposé, c'est-à-dire celui d'une grâce immédiate et particulière. Obligé de s'exiler à Rotterdam en 1681 et occupé à défendre la cause des Réformés contre les attaques des Arnauld, Maimbourg et Nicole, Jurieu négligea d'abord de faire imprimer son cours. Comme les élèves de Pajon cherchaient malgré tout à continuer la propagation de la doctrine condamnée et qu'ils donnaient lieu par là aux théologiens hollandais, tel le célèbre Leydekker, de soupçonner d'hétérodoxie tous les pasteurs émigrés de France (4), Jurieu publia en 1687 sa réfutation sous forme d'un traité (5). Avant même que le livre fût mis dans le commerce, le public eut à sa disposition une réponse aux arguments de Jurieu : c'étaient les *Essais de Théologie* (6) de Papin qui s'était servi de notes prises au cours de Jurieu à Sedan et qui critiquait sans ménagement le célèbre professeur. La même année paraissait un petit écrit anonyme de la main de Papin, *La Foy réduite à ses véritables Principes & renfermée dans ses justes bornes. Par P. P. D. L. A.* (7), écrit dans lequel on donnait la préférence à la liberté de conscience sur l'autorité des synodes. Papin avait composé cet ouvrage pendant son séjour à Bordeaux et il avait donné le manuscrit à lire à des amis ; ceux-ci le glissèrent entre les mains de Bayle qui avait fait paraître son *Commentaire philosophique* en 1686 et qui voyait dans ce petit écrit une illustration pour ainsi dire de ses propres théories : il fit imprimer le manuscrit en lui adjoignant un avertissement. Le petit ouvrage court, écrit dans un style coulant, fit sensation ; il touchait le point le plus sensible de l'Eglise réformée de France qui se reconstituait en Hollande : le problème de la discipline ecclésiastique.

Jurieu y vit une occasion bienvenue de se venger de l'affront personnel qu'avaient été pour lui les *Essais de Théologie*. Il

---

(4) Bentheim, H. L. *Hollandischer Kirch-und Schulenstaat, etc.* (2 parties en 1 vol.) Francfort 1698, in-8°, t. II, p. 95.

(5) Jurieu. *Traité de la Nature et de la Grâce, etc.* Utrecht 1688, in-12°.

(6) Papin. *Essais de Théologie sur la Providence et la Grâce, etc.* Francfort 1687, in-12°.

(7) Rotterdam 1687, in-12°.

désirait entendre la condamnation de l'auteur déjà au synode de Bois-le-Duc (sept. 1687), mais l'opposition de quelques pasteurs tolérants ne lui permit d'obtenir qu'un avertissement adressé oralement à Papin. Un an plus tard, au synode de La Haye (sept. 1688) on annonça cependant officiellement que l'on considérait comme inadmissible la présence de Papin dans les chaires de l'église wallonne (8). Le condamné avait préféré quitter la Hollande avant cet arrêt. Il alla à Hambourg où il trouva la sympathie et la recommandation du pasteur Méhérine de La Conseillère (9) et où il put exercer 4 mois comme prédicateur. Les nouvelles poursuites de Jurieu dont le bras semblait s'étendre partout, et la perspective d'obtenir un poste de pasteur ordinaire le conduisirent par Berlin, où deux de ses sœurs avaient émigré, à Dantzig. Mais même là les amis de Jurieu ne le laissèrent pas tranquille : le consistoire exigea de lui qu'il souscrivît à la doctrine des synodes wallons. Mais pas plus qu'autrefois à Saumur il n'était prêt maintenant à se soumettre à la discipline, d'autant moins qu'il était déjà entré secrètement en relation avec Bossuet par l'intermédiaire du représentant de la France à Hambourg, l'Abbé Bidal. Il revint à Hambourg et y épousa en 1689 Anne Viart, une réfugiée, qui avait écouté avec enthousiasme ses sermons lors de son premier séjour dans cette ville. Il gagna la France en passant par l'Angleterre et fut d'abord arrêté par le gouverneur français de Calais qui prenait Papin pour un agent des protestants et qui ne le laissa continuer son voyage que sur ordre de Paris. Sa femme parvint à Paris en voyageant sous un faux nom. Tous deux ils abjurèrent le protestantisme le 15-1-1690 dans l'église des Pères de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, entre les mains de Bossuet. Louis XIV rendit à Papin sa propriété de Blois et lui accorda comme à tant d'autres nouveaux convertis des avantages matériels. Jurieu chercha en vain dans une Lettre pastorale (10) à dénoncer Papin auprès des catholiques et des protestants comme un pélagien, un socinien et un déiste. Beaucoup de protestants qui ne voulaient pas que l'on confondît leur position avec l'attitude intolérante de Jurieu, estimèrent que son indignation à propos du scandale n'était qu'hypocrisie et qu'il se réjouissait en secret de s'être débarrassé d'un « ennemy domestique » (11). Les catho-

---

(8) *Livre synodal contenant les articles résolus dans les Eglises Wallonnes, etc.* 2 vol. in-4°. La Haye 1896 et 1904, t. II, p. 57.

(9) Cf. à ce sujet Kappler, E. *La controverse Jurieu-De La Conseillère (1690). Bulletin,* 1937 pp. 146-173.

(10) Jurieu, *Lettre patorale aux Fidelles de Paris, d'Orléans et de Blois, sur le scandale arrivé à Paris le 15 de Janvier 1690 par l'apostasie de M. Papin, etc.* La Haye 1690, in-4°.

(11) Basnage de Beauval. *Reponse des Fideles captifs en Babylone à la Lettre Pastorale de M. Jurieu, qui est dattée du 1 Novembre 1694, etc.* s. l. s. d. in-12°, p. 17.

liques et Bossuet en tête triomphaient. Papin lui-même rédigea encore plusieurs écrits après sa conversion pour inciter d'autres protestants à revenir à l'Eglise romaine (12) et s'attira par là une réponse des mêmes réfugiés qui l'avaient soutenu contre Jurieu (13). A la fin de sa vie il s'occupa de perfectionner une machine que son célèbre cousin avait imaginé pour utiliser la moelle des os dans la confection de la soupe et il donnait à manger à 40 pauvres chaque jour. Isaac Papin mourut en 1709 à Paris où il était allé pour préparer une nouvelle édition de ses œuvres, c'est-à-dire des œuvres écrites après sa conversion, édition qui fut alors posthume.

On remarqua à juste titre que Papin n'était pas revenu par opportunisme à l'Eglise romaine (14) : pourquoi serait-il alors parti en exil ? Sa veuve et les catholiques pensaient que les persécutions de Jurieu avaient été un instrument de la providence divine (15). Lui-même disait que la logique l'avait conduit au catholicisme car lorsque Jurieu rognait la part du libre examen, il désavouait les principes de la Réforme. Papin pensait que « pour sçavoir un peu raisonner sur l'affaire du salut... il suffit d'avoir fait sa Logique, d'avoir apris à discerner un sophisme d'avec une démonstration, de sçavoir ce que c'est qu'un principe & une conséquence, & d'être en état si l'on veut, de se servir des termes de majeure, de mineure & de conclusion... » (16). Ne trahissait-il pas lui-même par là que l'essentiel de la religion, à savoir ce qui est inexplicable et inaccessible à la raison, lui demeurait fermé ? Les raisonnements clairs et affilés qui font à coup sûr la force de ses écrits montraient en même temps sa faiblesse, tout au moins sa faiblesse en tant que théologien. Car il leur manquait la force de la foi. Bien qu'il eût médité pendant le temps où il était encore protestant sur la vanité des sciences (17), il inclinait cependant plus vers la philosophie que vers la théologie. Il laissait voir pour le moins que l'idée fondamentale de la Réforme lui avait échappé : au fond il considérait la religion comme une matière à ses syllogismes.

Les trois lettres suivantes datent des années 1684 et 1685 : elles n'offrent pas seulement un intérêt purement biographique pour la personne de Papin, mais elles permettent de jeter un regard sur les pensées de ceux que Jurieu et les synodes de l'Eglise wallonne qualifiaient à l'époque de la Révocation de théo-

---

(12) Cf. le *Recueil* cité et particulièrement l'ouvrage de Papin, *La Tolerance des Protestans et l'Autorité de l'Eglise, etc.* Paris 1692, in-12°.

(13) Cf. la lettre de Basnage de Beauval à Papin, *Histoire des Ouvrages des Savants*, Janvier 1693, pp. 200-220.

(14) Dormoy, l. c. p. 58.

(15) *Recueil, etc.*, t. I, p. LXXVIII.

(16) Ibidem, t. II, p. 411/2.

(17) Cf. la note 3 qui se rapporte à la première des trois lettres suivantes.

logiens hétérodoxes. Le destinataire des lettres, Jean Le Clerc (18) était l'une des personnalités auprès desquelles le jeune Papin trouva un écho et un encouragement pour ses raisonnements. Le Clerc aussi avait eu à souffrir de l'intolérance de quelques théologiens, en particulier de celle des fondateurs du *Consensus Helveticus* qui lui rendirent intenable le séjour à Genève, sa ville natale, et qui le contraignirent à aller en Hollande où il entra en relation étroite avec le célèbre Remonstrant, Philippe van Limborch, et où il fit ouvertement profession d'arminianisme. La première des lettres suivantes marque le début d'une corespondance qui s'étendit — pour autant que nous puissions le vérifier — jusqu'à la fin de 1685 et qui fut nourrie de part et d'autre par des raisonnements détaillés sur des problèmes philosophiques et théologiques. Les manuscrits des lettres se trouvent à la Bibliothèque de l'Université d'Amsterdam parmi les papiers de Le Clerc à la cote C. 117 a, d et e.

Erich Haase.

I

Je ne sai (19), Monsieur, si je serai assez heureux pour que cette lettre ne vous surprenne pas, et si Monsieur Lenfant (20)

---

(18) Jean Le Clerc (1657-1736) fit ses études de théologie aux Académies de Genève et de Saumur ; il partit pour l'Angleterre et ensuite pour la Hollande où il fut nommé professeur de belles-lettres, de philosophie et d'hébreu en 1684. Par ses nombreux ouvrages de théologie, d'histoire, de philosophie et de philologie et notamment par ses périodiques (*Bibliothèque universelle et historique,* Amsterdam 1686-1693, *Bibliothèque choisie,* ibidem 1703/1713, *Bibliothèque ancienne et moderne,* ibidem 1714/1726), Le Clerc fut une des plus remarquables personnalités parmi les savants de langue française en Hollande au commencement du XVIIIe siècle. Sur Le Clerc cf. A. Barnes *Jean Le Clerc (1657-1736) et la République des Lettres,* Paris 1938, in-8° et A. Des Amorie van der Hoeven *Disseratio literaria inaugurlis de Joanne Clerico, literarum humaniorum et philosophiae cultore...* Amstelodami 1843, in-8°.

(19) Quelques phrases de cette lettre et des lettres suivantes ont déjà été publiées par Des Amorie van der Hoeven, l. c. p. 247, p. 252 et p. 253, qui écrit à propos de ses extraits : « Caeterum fragmentis hisce eligendis, describendis, typis mandandis, illud agere conatus sum, ut sensorum Papini summam quamdam, quantum id fieri posset, lectoribus exhiberem. Ecquid erit pretii ? Aestiment me doctiores ».

(20) Jacques Lenfant (1661-1728) commença ses études de théologie à Saumur et alla ensuite à Genève où il eut des difficultés à obtenir son ordination de pasteur parce qu'on le soupçonnait de doctrines sociniennes. Il se tourna vers Heidelberg où il devint pasteur en 1684 et, après l'invasion du Palatinat, vers Berlin où il fut jusqu'à sa mort pasteur de la communauté française et où il fut appelé à être chapelain de la reine Sophie Charlotte. A partir de 1724 il fit partie de l'académie des sciences de Berlin et se distingua par un grand nombre de travaux concernant l'histoire de 'Eglise et par une traduction du Nouveau Testament qu'il fit paraître avec son collègue Beausobre.

vous aura dêja préparé à en recevoir d'une personne qui vous honore parfaitement, quoy qu'elle n'ait pas l'honneur d'être connue de vous. Quoy qu'il en soit, j'espere que vous me pardonnerez la liberté que je prens, et l'empressement avec lequel je cherche à vous témoigner l'estime que j'ay pour vous, si vous voulez bien me rendre la justice de croire que cet empressement ne procede en effet que d'une estime tres particuliere que j'ay conçuë pour votre mérite. Pour vous obliger à me rendre cette justice, permettez-moy, Monsieur, de vous dire, que, quoy qu'il y ait assez de gens dont l'Esprit et le Savoir font du bruit, je ne voy rien de si rare que d'en trouver de votre caractère, qui, à la pénétration, joignent le désinterressement, l'humilité, la liberté du raisonnement, le renoncement aux préjugez, et qui soient capables de préférer la Vérité et la Liberté à toutes choses. Presque tous nos savans sont plustôt les Esclaves, que les disciples, de leurs maistres. Ils commencent par se persuader que toutes leurs conclusions sont véritables, et puis ils cherchent des principes pour les soutenir. S'il leur venoit dans l'Esprit que la foy qu'ils ont des leur enfance sur certains dogmes, n'est peut-être qu'un préjugé, et non pas un effet de l'opération du S.Esprit, ils regarderoient cette pensée comme une tentation de l'Esprit malin. Ils accusent d'orgueil ceux qui, en suivant les lumieres de leur conscience, s'écartent du chemin où on les avoit mis ; et par là, ils péchent eux mêmes contre l'humilité autant qu'il se puisse, puisqu'ils s'attribuent en quelque sorte l'infaillibilité, qu'ils croyent estre les seuls favorisez du Ciel, et qu'ils ne font pas difficulté de prononcer que ceux qui s'éloignent de leurs sentimens, s'éloignent de la vérité et de la vie. S'il y en a de plus éclairez que les autres, qui sachent distinguer entre les véritez claires, et les véritez obscures et douteuses, et qui reconnoissent que l'on peut souffrir la diversité de sentimens à l'égard de ces dernieres, ce sont presque toujours des politiques, qui préfèrent le repos à la Liberté. Enfin, Monsieur, je n'en voy point qui se déclare comme vous en faveur de la tolérance, contre son interrest, et qui aime mieux estre libre parmi les étrangers, que d'estre Esclave chez soy.

J'ay toujours eû tant de penchant pour cet Esprit de douceur et de modération, que si tôt que M. Lenfant m'eût appris cette nouvelle, je souhaittai avec ardeur de me donner l'honneur de vous écrire et je résolu d'en chercher tous les moyens. La Providence de Dieu me les a facilitez en me conduisant dans une ville qui a beaucoup de commerce avec celle où vous êtes, et chez un Gentilhomme anglois d'une probité rare (21), et d'un savoir

(21) William Popple, le neveu du poète puritain André Marvell (cf. Barnes, l. c. p. 104) et riche négociant anglais. Il avait deux filles pour qui Papin écrivit son petit ouvrage; *La Vanité des Sciences, ou Réflexions d'un philosophe chrétien sur le véritable bonheur*, Amsterdam

peu commun, aussi porté à l'humilité et à la retenüe en matiere de décisions qu'on le puisse souhaiter. Comme il aime passionnément ceux qui ont la même disposition d'Esprit, je luy ay parlé de vous, et il m'a exhorté luy même à ne rien négliger pour executer mon dessein.

Il ne me manquoit, pour cela, que de savoir votre adresse ; M. Lenfant me l'a envoyée, il me fait espérer que ma lettre ne vous sera pas désagréable, et il me promet de vous parler de moy, comme je l'en ay prié. Cependant, de peur qu'il ne se soit pas encore aquitté de sa promesse, je vous dirai, Monsieur, que j'ay eû l'honneur de vous voir à Geneve. J'y étudiois en Philosophie sous M. Chouët (22) en 76 et 77 lors que vous commenciez à vous faire distinguer dans la theologie, et que l'on vit paroistre votre traduction des discours de M[r] de Cordemoy (23). Un an apres estre sorti de philosophie, je revins à Orléans continuer l'étude de la Theologie chez M[r] Pajon (24) mon oncle, où j'ay presque toujours été. J'y étois lorsque M[r] Lenfant eût l'avantage de vous connoistre à Saumur (25). Il me fit voir en revenant une

---

1688, in-12°. Popple fit paraître, comme en témoigne cette lettre, une traduction française du *Traité de la raison humaine* (cf. note 15).

(22) Jean Robert Chouet (1642-1731), fils d'un libraire de Genève, fut gagné de bonne heure aux principes philosophiques de Descartes et introduisit entre 1664 et 1669 la nouvelle philosophie à l'académie de Saumur. Dès 1669 il enseigna avec beaucoup de succès à Genève et fut en relation étroite avec les jeunes théologiens que Jurieu devait qualifier plus tard d' « hétérodoxes ». Il entretint une correspondance intéressante avec Bayle.

(23) Ni Haag ni Barnes ne mentionnent cette traduction. Des Amorie van der Hoeven n'en a pas trouvé trace (l. c. p. 247 note 1). Il s'agit d'une version latine de l'œuvre de Giraud de Cordemoy *Le discernement du corps et de l'âme. En six discours,* Paris 1666, in-12°, qui parut sous le titre *D. de Cordemoy Tractatus physici duo : I, de corporis et mentis distinctione ; II, de loquela, latine versi a J*** C*** Genevae 1679 (2 parties en 1 vol.), in-12°.

(24) Claude Pajon (1621-1685) fit ses études à l'académie de Saumur, devint pasteur en 1650 et en 1666 professeur de théologie à Saumur. Il n'occupa pas longtemps cette chaire, car le zèle qui enflammait Jurieu contre la doctrine de Pajon lui fit préférer en 1668 un paisible poste de pasteur à Orléans. Le synode d'Anjou soumit en 1667, à l'instigation de Jurieu, la conception que se faisait Pajon de la grâce à un examen sévère, la rejeta et exigea ensuite de tous les proposants la signature d'un acte de soumission. En 1677 la doctrine de Pajon qui connaissait un vif succès, en particulier auprès des jeunes théologiens, fut à nouveau rejetée à Paris, lors d'une conférence qui groupait des pasteurs influents tels que Jurieu, Claude, Daillé et Du Bosc. Divers synodes de province se rallièrent aux recommandations de cette conférence.

(25) Le Clerc vint à Saumur à l'automne 1680. Il était à ce moment-là précepteur du jeune Gabriel, fils de Sarrasin de la Pierre, conseiller au Parlement de Grenoble, et accompagnait en cette qualité son

piece échapée du naufrage, que me donna une extrême envie de voir l'ouvrage tout entier. C'étoit un fragment de vos lettres latines (26). J'y fus touché entr'autres de la Sagesse de ce Pere, qui représente à ses deux fils qu'ils doivent conclure pour le τὸ ἐπέχειν (27). Depuis ce tems-là j'ay toujours pris beaucoup de part en ce qui vous touche, et M. Lenfant a eû le soin de m'en informer. Il y a un an présentement que je quittai M. Pajon, pour voir l'académie de Saumur. Mais, on ne me permit pas d'y demeurer long-tems en repos. Apres la premiere proposition que j'y rendis, où l'on ne trouvoit pas de déclaration assez expresse de mes sentimens, sur la matiere de l'opération immédiate, on me proposa de signer l'acte du Synode d'Anjou ; et sur la protestation que je fis, que je n'étois pas assez savant sur cette question pour en juger et pour me déterminer, on me déclara que tant que je tiendrois ce langage, on ne me permettroit pas de remonter en chaire. Tout ce que j'ay peû obtenir en partant, ç'a été un acte du Conseil Académique, qui déclare que la cause pour la quelle on me refuse un témoignage, c'est parce que j'ay confessé que j'étois indéterminé sur la matiere de l'opération immédiate du S. Esp. dans le cœur de l'homme. Encore ne m'auroit-on pas accordé cet acte, sans Mr Cappel (28), de qui j'ay autant de sujet de me louer que j'en ai de me plaindre des autres. Mr de Villemandy (29), qui me faisoit aussi la grace de me protéger, étoit alors à Paris, pour l'affaire dont le dernier Synode a été cause ; je ne doute pas que M. Cappel, qui me mande qu'il vous écrit, ne vous parle de cette affaire, et qu'il ne vous apprenne que M. de Villemandy est hors de sa profession par un arrêt du Conseil.

Au mois d'octobre dernier, j'allais à Orleans, où Mr Pajon me fit voir une lettre de M. Lenfant, dont vous aviez été le porteur, mais il me dit qu'il l'avoit appris trop tard, et que la saison des vendanges, qui le retenoit à la campagne à demi lieue de la

---

élève à l'académie où il devait faire ses études. Le Clerc se lia d'amitié à Saumur d'une façon fort étroite avec Jacques Lenfant qui était encore étudiant.

(26) Il s'agit des *Liberii de Sancto Amore Epistolae Theologicae, in quibus varii Scholasticorum errores castigantur,* Irenopoli 1679 (en réalité 1681), in-16°.

(27) Le passage mentionné par Papin se trouve à la page 93 de cet ouvrage où il est dit qu'en matière de religion il faut se garder d'un jugement définitif et tolérer les opinions des autres.

(28) Jacques-Louis Cappel (1669-1721), fils du célèbre Louis Cappel, professeur de théologie et d'hébreu à Saumur. Dès l'âge de 19 ans il fut professeur d'hébreu à l'académie de Saumur et publia les ouvrages posthumes de son père.

(29) Pierre de Villemandy fut professeur de philosophie à Genève à l'époque où Chouet enseignait à Saumur ; puis il le remplaça à Saumur en 1669. Après des réticences initiales, dues à une certaine rivalité à l'égard de Chouet, il se déclara partisan d'un cartésianisme mitigé.

ville, avoit été cause qu'il n'avoit point eû l'avantage de vous voir : il m'en témoigna un déplaisir sensible. J'ay aussi un chagrin extrême, de ce que cela se rencontra si malheureusement ; il me semble que la connoissance que vous auriez de mon oncle rejaliroit sur moy, et qu'elle me donneroit un acces plus libre aupres de vous. Cependant, Monsieur, je fais tant de fonds sur la bonté dont je suis persuadé qu'un esprit comme le vôtre est remply, que j'espere que vous ne laisserez pas de recevoir favorablement les assurances de mon respect, et que comme vous en reconnoîtrez la sincérité, vous ne me refuserez pas la grace que je vous demande, de m'accorder quelque part en votre Bienveillance, et de me la témoigner en me faisant part de vos lumieres. C'est cette espérance qui me fait prendre des aprésent la liberté de vous supplier de m'envoyer un exemplaire de votre livret de Lettres théologiques (30), que j'ay une extrême impatience de voir tout entier, et que j'ay cherché jusqu'icy inutilement. Si vous aviez donné quelqu'autre chose au public, comme M. Lenfant me l'a quelquefois fait espérer, je vous supplirois encore de ne pas oublier de l'y joindre ; par exemple, je suis trompé s'il ne m'a parlé il y a long-tems d'un dessein que vous aviez d'écrire sur la Parole et sur les Miracles (31) ; je ne sais si vous l'avez exécuté. Il me parloit il y a quelques mois d'une confession de foy que vous avez présentée à Genéve avant que d'en sortir, à la quelle on ne trouvoit rien à redire sinon que vous ne vous serviez que des termes de l'Ecriture (32). Ce seroit vous donner trop de peine que de vous en demander une copie, mais je souhaiterois extrémement en voir une de cette nature, qui ne sortit point des termes de l'Ecriture, et qui ne contint du tout que ce qui est absolument nécessaire au salut. Il est vray que si on étoit d'humeur à se contenter d'une pareille confession, il semble qu'on n'en devroit pas chercher d'autre que le Symbole des Apôtres, mais celle-là est si simple, si commune, et si an-

(30) Cf. note 8.

(31) Selon toute vraisemblance il faut entendre par là les préparatifs de Le Clerc aux *Entretiens sur diverses matières de théologie, etc.* (en deux parties), Amsterdam 1685, in-12°, qu'il composa en collaboration avec Le Cène qui était l'auteur de la première partie de cet ouvrage.

(32) Le Clerc qui n'avait pas osé s'opposer ouvertement à Genève aux articles intransigeents du *Consensus Helveticus,* reçut le 29-10-78 un certificat de l'académie dans lequel on louait ses qualités. Après avoir quitté Genève il ne ménagea plus les sentiments de F. Turrettini et de ses collègues. Au cours de ses voyages à travers la France, l'Angleterre et la Hollande il entra en relation avec d'importants adversaires de la formule du *Consensus* qui l'encouragèrent à publier son premier écrit si audacieux (Cf. note 8). Les théologiens de Genève réagirent lorsqu'il revint dans la ville en passant, et le citèrent devant la Vénérable Compagnie. Pour se libérer du reproche d'obéir à des tendances sociniennes, il déposa en septembre 1683 une déclaration de foi concernant la Trinité.

cienne, que les Chrétiens en sont aujourd'huy aussi las que les Israëlites l'étoient de la manne dans le désert ; qui voudroit s'en tenir là, ne passeroit point pour avoir tout ce qui est nécessaire pour la nourriture de l'ame.

Apres vous avoir demandé tant de graces, permettez-moy, Monsieur, de finir en vous offrant mes tres humbles services, et en vous assurant que, quand je ne serois jamais assez heureux pour vous estre utile à quelque chose, je serai pourtant toujours avec une grande inclination et un profond respect

votre tres humble et tres
obéissant serviteur Papin.

à Bordeaux le 19e febvrier 1684.

(P. S.) Vous ne serez pas fâché, sans doute que je vous fasse connoistre plus particulièrement le mérite de Mr Popple, qui est gentil-homme anglois dont je vous ay parlé, chez qui je suis présentement ; et que je vous indique, pour cela, un petit ouvrage, qui se vend à Amsterdam, chez Jochem van Dyck, sur le Dam, imprimé en 82, qui s'appelle *Traitté de la Raison humaine, traduit de l'anglois, et augmenté d'une préface & c.* (33). C'est luy qui est le traducteur du Traitté, et l'auteur de la Préface, quoy qu'il ne le dise pas publiquement, parce qu'il n'a pas dessein de passer pour auteur, que sa principale occupation est le négoce, et qu'il ne se pique d'étude qu'autant qu'en peut avoir un marchand qui réserve une partie de son temps pour d'autres livres que ceux du commerce. Vous trouverez dans le traitté quelques propositions un peu cruës, mais, à cela pres, il me paroist de bon sens, aussi bien que la Préface. Cependant je souhaitterois extrémément en savoir votre sentiment, et je suis assuré que vous n'obligerez pas moins celuy qui y prend une partie de l'interrest, si vous voulez bien vous donner la peine de me dire sincérement ce que vous pensez de l'un et de l'autre.

Comme j'étois prest à vous envoyer cette lettre directement, un amy de Mr Popple m'a offert de la mettre sous son couvert, et de l'addresser à un correspondant qui vous la fera rendre, je l'ay accepté ; mais je vous supplie que ce soit sans conséquence, faites moy la grace de m'écrire librement par la poste, et de n'épargner pas plus le papier que moy ; rien ne me sera cher pour des choses qui me viendront de votre part ; il ne faut point d'autre addresse que chez Monsieur Popple à Bordeaux.

---

(33) *Traité de la raison humaine. Traduit de l'Anglois, et augmenté d'une Préface qui contient plusieurs authoritez justificatives des sentimens de l'Autheur...* Amsterdam 1682, in-8°. D'après Barbier l'auteur de cet ouvrage est l'anglais Clifford.

II

Le 15 Feb^er 1685.

Si tôt que j'eûs receû votre lettre, Monsieur, je voulois me donner l'honneur de vous répondre, afin qu'il ne tint pas en moy que notre commerce ne devint plus regulier et plus fréquent, mais au lieu de le faire en peu de mots, comme j'en avois le dessein, j'ay fait insensiblement un écrit trop gros pour en charger le courrier. Si vous avez envie de le voir, je vous l'envoyerai par mer, mais je vous prierois de me le renvoyer, parce qu'il m'en coûtera la pène de le mettre au net (34).

Je fais trois choses dans cet Ecrit. 1° Je réduis la métaphysique aux principes les plus évidens ; je vous abandonne tout le reste, mais je vous prouve que vous ne sauriez abandonner ceux-là. 2° je fais voir que ces principes s'accordent parfaitement entre eux, qu'ils ne se combattent en aucune maniere. Je répons à toutes les objections qui sont tirées de la Nature et de la Raison. 3° je fais voir qu'il est tres facile de les accorder avec la Religion, et je répons aux objections tirées de l'Ecriture S^te.

Les principes dans lesquels je me retranche sont ceux-cy : 1 : tout effet a une cause. 2 : toute détermination de l'Esprit est un effet. 3 : Les causes ne dépendent pas des effets, ce sont au contraire les effets qui dépendent de leurs causes. 4 : tout effet est proportionné à sa cause. 5 : De deux causes contraires qui s'entre détruisent, c'est toujours la plus forte qui l'emporte, et qui a le plus d'effet.

De tous ces principes il m'est facile de conclure 1° que toutes nos actions, qui ne sont que des suites de nos déterminations, dépendent premièrement et originairement des causes de ces déterminations, et qu'ainsi elles dépendent originairement de causes indépendantes de nos déterminations.

2° que toutes nos actions sont nécessaires du moins à notre égard et à l'égard des causes secondes : à notre égard, parce que les causes qui déterminent notre volonté ne dépendent pas d'elle ; à l'égard des causes mêmes, parce que c'est une vérité immuable, que tout effet est proportionné à sa cause, que toute cause agit selon sa force et son activité.

La nécessité à notre égard et à l'égard des causes secondes étant démontrée, j'examine la chose à l'égard de Dieu : et je me retranche encore dans des principes que vous ne puissiez me contester. Dans cette vûë, j'abandonne la preuve d'un seul décret éternel : je veux bien que l'on se représente Dieu comme gouvernant le monde par des volontez particulieres, et par des résolutions prises sur le champ selon que l'état des choses le re-

(34) Papin fait certainement allusion à une ébauche des *Essais de Théologie*, etc.

quiert. Mais j'affirme cecy ; que, Dieu voit parfaitement tout ce qui arrive, du moins dans le tems qu'il arrive ; et qu'il en connoit exactement toutes les causes : qu'il sait que tout effet a les siennes, qu'il sait qu'une telle combinaison de causes doit produire un tel effet, comme un tel arrangement de certaines lettres produit nécessairement un tel mot, que pour qu'il arrivât autre chose, il faudroit une autre combinaison ; enfin, qu'il sait qu'étant seul l'auteur de l'univers, il est seul aussi la premiere cause de l'existence des causes secondes, et de toutes leurs combinaisons, et qu'il n'y a que luy qui ait le pouvoir d'y apporter du changement.

Dans la seconde partie, je cherche la contradiction que vous avez cru me faire voir entre les principes mêmes de la métaphysique, et je n'y en trouve aucune. Ce que vous semblez insinuer, c'est qu'ils ne s'accordent pas avec cette proposition. *Il y a des créatures qui souffriront éternellement*, mais la métaphysique ne la reconnoist nullement pour un de ses principes. Je satisfais ensuite à toutes les difficultez tirées de la conscience et de la Raison. Je remarque que la nécessité de nos actions libres n'est ni une nécessité de contrainte, ni une nécessité brute et aveugle, mais une nécessité de raison, j. e. qui résulte de la force que les motifs, quels qu'ils soient, ont sur notre volonté : et ces motifs en général, sont ou des lumieres vrayes ou fausses : ou des sensations agréables ou désagréables ; ou la coûtume. Par cette idée de la *nécesité de raison*, je fais voir que la différence du vice et de la vertu est fort réelle, qu'il y a des actions qui doivent être louées, et d'autres qui doivent être blâmées, et que par la même raison les unes doivent être punies et les autres récompensées ; tout cela parce que le blâme et la pène font le mal-heur des créatures intelligentes, que la louange et la recompense en font le bon-heur, et que toutes ces choses sont ou des faveurs dignes de la bonté de Dieu, ou des moyens et des causes secondes dignes de sa sagesse, et proportionnées aux effets qu'il veut produire, qui sont de confirmer les vertueux dans la vertu ; et de retirer les pécheurs du péché, en le leur faisant hair. J'ay fait voir qu'il n'y a que les actions qui se font par la force de la Raison, qui soient dignes de louange et que plus la Raison a de force sur un Esprit, plus elle le nécessite, et plus cet Esprit est louable, de sorte que Dieu, à qui il est impossible de n'être pas sage, est le plus louable de tous les Esprits.

A l'égard de la repentance je fais voir qu'elle est impossible si on ne suppose pas la *nécessité de raison* parce que si le changement de volonté ne dépend pas infailliblement d'un certain changement de circonstances quelque changement de circonstances que ce soit étant posé, il ne s'en suivra point que la volonté doive souffrir de changement : et s'il ne s'en suit pas qu'elle en doive souffrir, elle n'en souffrira point effectivement, autrement elle en souffriroit par caprice, puisque ce ne seroit pas par la

seule force de la Raison, ce qui est absurde, et que vous reconconnoissez vous même impossible. Où, la volonté change par la seule force que la Raison a sur elle ; ou, elle change par caprice, du moins en partie. Mais la *nécesité de raison* supposée, on voit d'abord que le changem[t] de volonté est possible, et qu'il doit même arriver toutes les fois que les circonstances changent assez pour cela. Ensuite, je montre que, dans cette même hypothese, le changement de volonté que nous appellons *repentance* est un mouvement extrémém[t] conforme à la sagesse et à la Raison, parce que ce n'est pas un simple déplaisir d'avoir mal agi, ce qui seroit inutile, mais un déplaisir qui fait que l'on s'appilque sérieusem[t] à chercher les moyens de ne retomber pas dans le péché. Je suis sûr que vous condannez vous mêmes toutes les aparences de repentance qui ne produisent pas l'amendem[t], si bien que la repentance n'est bonne qu'autant qu'elle nous rend meilleurs : et cela étant, il est clair qu'elle est raisonnable, selon mes principes, puisque c'est un moyen nécessaire pour l'amendement.

Bien loins que selon mes principes il soit inutile de méditer sur ce qu'on doit faire, il n'y en a point qui le demandent si fort ; puisque, selon moy, nous ne nous déterminons au bien ni par caprice ni par une grace immédiate, mais uniquement par la force des raisons et des réflexions, il est clair que selon moy il est d'une nécessité absolue de réfléchir sur la vertu, afin de la suivre. Selon mes principes, *vous ne devez pas essayer de me faire changer de sentiment.* Au contraire, Monsieur, ces mêmes principes qui vous font agir, quoy que vous ne le croiez pas, vous obligeoient à y faire tous vos efforts, persuadé que je ne changerai que lorsque l'évidence de quelque raison m'y obligera. A l'égard de la nécessité dans la quelle j'enveloppe Dieu même, je fais quelques réflexions d'où je tire cette conclusion, que je n'impose au Créateur qu'une nécessité que vous luy imposez assurém[t] vous même, sc. *la nécessité d'estre sage,* et de faire *toujours hîc et nunc ce que sa sagesse approuve le plus, toutes choses bien considérées.*

Dans ma troisième partie je remarque qu'il n'y a qu'une seule chose que l'Ecriture semble insinuer, et qui ne s'accorde pas avec la metaphysique, sc. *l'Eternité des pénes.* Mais je prouve qu'on n'en doit pas conclure que si la métaphysique est véritable toute la Religion n'est qu'une comédie, parce que plusieurs endroits de l'Ecriture même nous autorisent à ne pas prendre toutes les menaces à la rigueur et au pied de la lettre, et à y sousentendre quelque condition et quelque réserve. Je raporte 5 de ces endroits qui nous autorisent à cela. 1° La menace de D. à Adam, *quo die comederis, morte morieris.* 2° ce que D. fait dire à Ezéchias, *dispose de ta maison, car tu t'en vas mourir.* 3° le pardon que J. C. accorde à Pierre, quoy qu'il eût dit expressém[t] *qui me renira devant les hommes je le renirai devant mon Pere, et devant ses anges.* 4° La prière de J. C. *Père pardonne leur,*

quoy que ce fussent des gens qui péchoient contre le S. Esprit, c'est-à-dire, des gens qui nonobstant les miracles que J. C. faisoit par la vertu de Dieu, l'accusoient d'être un imposteur et un possédé : car il paroist par l'Evangile que c'étoit la ce que J. C. appeloit blasphéme contre le St. Esprit, et ce q[t] menaçoit de n'être pardonné ni en ce siecle ni en celuy qui est à venir. 5° La menace de l'aut[r] de l'Ep. aux Heb. que *s'ils retombent il est impossible qu'ils se repentent de nouveau*. Je prouve qu'il ne faut pas prendre cela à la lettre, et que ceux qui tomboient dans l'apostasie le faisant par foiblesse et à cause de la persécution, comme Pierre, il n'étoit pas impossible qu'ils se relevassent comme luy. Je croy avoir fait sur chacun de ces passages toutes les réflexions nécessaires, et avoir prévenu toutes les objections par lesquelles on pourroit tâcher de m'empêcher d'en tirer la conclusion que j'en tire à l'égard des passages qui nous représentent les pénes du siecle à venir. (Il faut au reste que j'avoue icy que cette vérité est de celles à l'égard desquelles il faut suivre le conseil de votre Poëte Italien : Mais, *quel vero, benchè da tacere, è pure vero*. Je ne sai si je m'exprime bien : il y a long-tems que je n'en avois autant dit en cette langue). Je finis en remarquant que quand on réduit, comme vous faites, la Relig. X[ne] à ce qu'elle a d'essentiel, sc. à la résurrection de J. C. et aux deux conséquences qui en résultent, l'une, *que ses promesses sont véritables* : l'autre, que *le seul moyen d'y avoir part, c'est de suivre ses préceptes* ; on ne trouve rien dans cette Religion qui choque le moins du monde la Métaphysique, puisque la Raison ne voit rien, ni dans ce fait, ni dans ces deux conséquences, qui ne s'accorde parfaitem[t] avec toutes les lumieres.

Je demeure d'accord que pour ce qui regarde le très petit nombre de connoissances nécessaires à Salut, le N. T. nous conduit beaucoup plus facilement que les raisonnements abstraits, et qu'il nous méne même beaucoup plus loin que nous ne pourrions aller par cette voye avec assurance de ne nous point tromper. Mais de conclure de là, qu'il faille renoncer à des notions communes quand le sens littéral de quelques passages du N. T. ne s'y accorde pas, et qu'ils peuvent s'expliquer autrement, c'est ce que je ne saurois croire que vous puissiez faire vous même. J'atends avec impatience vos dialogues sur l'étendue de nos connoissances metaphysiq. (35). M[r] Popple les souhaitte avec plus d'ardeur que pas un autre livre parce qu'il n'aime pas plus la métaphysique que vous, et que cependant il a de la péne à se satisfaire sur les arguments que je luy fais quelquefois : il n'auroit point plus de joye que de la voir bien terrassée ; pour moy je suis persuadé que les idées métaphy-

(35) Sans doute les *Entretiens de Le Clerc* (cf. note 13).

siques qui sont plénes d'obscuritez et de contradictions, ne sont pas celles auxquelles je viens de vous dire que je me tiens ; je suis le plus trompé de tous les hommes si vous me faites voir le contraire.

Quand je pense à la manière libre avec laquelle je vous découvre des sentimens que tout le monde appelleroit trop hardis, je crains quelquefois que je ne vous donne sujet de vous former de moy une idée qui ne soit pas avantageuse du côté de la Morale. Pour prévenir ce mal-heur, je vous supplie de me permettre de vous faire mon portrait sur cet article ; et de vous assurer que je suis d'un tempérament froid, lent, et extrémément flegmatique ; que je vois tres peu le monde, et que je l'aime encore moins : que j'ay la conscience délicate souvent jusqu'au scrupule ; que cela est cause que je ne saurois réussir dans le monde, parce qu'il en faudroit approuver et imiter bien des manières qui me blessent et qui ne me paroissent pas innocentes : que je ne connois point le cabaret, et que je ne suis possédé ni de l'ambition, ni de l'amour, ni de l'avarice ,ni d'aucune autre passion violente, si ce n'est de celle de raisonner, et de suivre Les Lumières claires de la nature aussi loin qu'elles peuvent me mener. Il est vray que je ne suis ni superstitieux, dans l'extérieur de la Religion, ni scrupuleux sur les Dogmes. J'aime quelquefois mieux m'entretenir avec un ami, ou écrire mes propres réflexions, que d'aller entendre celles d'un prédicateur qui n'en sait faire ni de solides, ni de touchantes : et pour les dogmes, quelque anciens et quelque répandus qu'ils soient, je n'y ai aucune attache si le bon sens ne les confirme. Mais un respect exrême que j'ay pour la vérité m'attache inviolablement à la Société la plus pure qui soit dans le Royaume, quoy qu'elle y soit dans la souffrance : et l'amour que j'ay pour la charité et pour la paix me retient dans le silence sur les articles où je croy que cette société se trompe. Voilà, Monsieur, sincérement et en peu de mots mon caractere et mes inclinations.

Quelque fortes qu'elles soient pour l'étude, le mal-heur du tems m'obligera à ne les satisfaire pas autant que je ne voudrois, et à ambrasser un négoce qui n'occupe guére que l'hyver. Les nouvelles fâcheuses qui se multiplient tous les jours me font résoudre à accepter des offres fort obligeantes que M. Popple me fait la dessus déjà depuis plusieurs mois. J'espere que cela ne portera aucun préjudice à notre commerce. Je vous parlerois de ces nouvelles fâcheuses que je dis qui se multiplient tous les jours, si je ne savois que vos nouvelles publiques vous les apprennent. Elles en disent même quelquefois qui ne sont pas véritables : comme le jugement de l'académie et du temple de Puylaurens (36). J'apprens que les ministres et les professeurs.

---

(36) L'académie de Puylaurens fut supprimée par un arrêt du Conseil du Roi le 5-3-85 à la suite d'une requête du syndic du clergé

qui s'étoient cachez d'abord se sont rendus depuis peu dans les prisons de Thoulouse, d'où le Parlem[t] les a renvoyez aux juges des Lieux. M[r] du Vigé a commission du Roy de faire rendre conte dans tout le ressort du Parlem[t] de Guienne, à tous ceux qui ont manié les deniers de nos Eglises depuis 29 ans. Les Eglises du Bearn qui étoient 20 ont été réduites tout d'un coup à cinq (37). En Normandie il ne reste que Diepe, et une autre Eglise de campagne. On tremble partout, icy comme ailleurs. On craint de perdre l'Eglise d'Orléans par la corruption d'un particulier du troupeau même, qui sacrifie tout à la passion infame, qu'il a pour une femme, dont il veut empêcher le mariage à quelque prix que ce soit, et qu'il a dêja fait mettre dans un couvent avec une lettre du petit cachet (38). M[r] Pajon a depuis six mois une indisposition qui l'empêche de lire et d'écrire mais qui ne l'empêche pas de prêcher sans préparation. M[r] Le Cene (39) a redemandé sa parole à l'Egl. d'Orléans, et on dit qu'[l] est passé en Anglet. Vous savez la désolation de Saumur et de la Rochelle. On dit que M. Cappel est demandé de l'Académie d'Oxford (40). *Faites-moy la grace de me parler de l'état de votre troupeau, et de me dire si vous avez repris vos exercices publics* (41).

---

du diocèse de Lavaur qui faisait remarquer que nul ne pouvait établir un collège ou une université dans le royaume sans une autorisation du roi et que l'académie de Puylaurens était incapable de présenter aucune lettre patente. Cf. à ce sujet M. Nicolas *Histoire de l'ancienne Académie protestante de Montauban (1598-1659) et de Puylaurens (1660-1685)* Montauban 1885 in-8°.

(37) Des mesures strictes ne tardèrent pas à suivre la vérification des deniers des Eglises. Le Duc Louis-Françcois de Bouffiers, Général de l'armée en Béarn avait obtenu avec des Drăgonnades tant de succès en fait de conversions que Louvois le chargea d'introduire les mêmes troupes dans les Généralités de Bordeaux et de Montauban.

(38) Sur les derniers jours de Pajon et de l'Eglise d'Orléans cf. L. Bastide *L'Eglise Réformée d'Orléans à la Révocation.* Bulletin 1901 pp, 57-67 qui, cependant, ne dit rien à propos des allusions de Papin.

(39) Charles Le Cène (1647-1703) fit ses études de théologie à Sedan et vint ensuite à Genève et à Saumur. Pasteur à Caen depuis 1672 il fut appelé à Charenton en 1682 où — lui qui était adepte de Pajon — fut accusé de doctrines pélagiennes. Après la Révocation il professa ouvertement l'arminianisme en Hollande et charcha à obtenir une chaire en Angleterre, mais il ne voulait pas se soumettre à une discipline ecclésiastique. Ses écrits firent grand bruit, car il ne se contentait pas de s'insurger contre le dogme de la Prédestination, mais il réclamait en même temps une tolérance universelle.

(40) Cette conjoncture de Papin ne se trouve toutefois confirmée nulle part. Haag (2[e] édit. t. III, col. 1.736) mentionne « retiré en Angleterre après la Révocation (Bull. II. 78) il accepta une place de professeur de latin dans une école nonconformiste. »

(41) Les démêlés que Le Clerc s'attira avec les théologiens de Genève et de Saumur par ses lettres latines le contraignirent à aller

Je ne me souviens plus du tout de ce que je vous ai proposé touchant l'infaillibilité des Apotres, mais si vous vouliez me faire part de ce que vous en avez écrit, et me confier pour quelque tems votre manuscrit, en cas que vous persistiez à ne vouloir pas le donner au public, vous m'obligeriez infiniment. J'ai fait aussi depuis peu quelques réflexions sur cette matiere en méditant sur la tolérance ; j'ay remarqué que le Concile des Apotres n'obligeoit pas les fidèles de la circoncision à recevoir ses avis, et que ces fidèles la ne croyaient pas que la conscience les obligeât à s'y soumettre toujours, qu'ainsi on ne portoit pas l'idée de leur infaillibilité aussi loins que nous la portons aujourd'huy, et que l'Egl. Romaine porte celle de la sienne propre ; quelque jour en vous les envoyant je vous prirai de m'en dire votre avis (42).

Les nouvelles de la Rep. des Lettres (43) et l'alliance de M. Desbordes (44) vous délivreront de toutes les pénes que je vous donnois du côté des nouvelles et des commissions. Je vous prirai seulement de continuer à m'informer de vos desseins, et du progres des ouvrages que vous avez commencez ; et je vous donnerai quelques fois, peut-être des aujourd'huy, la pene de faire tenir un billet à M. Desbordes. Si j'avois sû plus tôt la bonne volonté et l'honnéteté qu'il conserve pour les parens de sa premiere femme (45), je croy que j'aurois présentement le

---

en Hollande où il fut accueilli par la communauté des Arminiens. Le Clerc prêcha pendant trois mois environ à partir de la fin décembre 1683 dans l'Eglise arminienne d'Amsterdam. Sur la demande des pasteurs de l'Eglise wallonne qui jouissaient de l'appui de Guillaume d'Orange, il dut renoncer à cette activité. A la suite de quoi l'assemblée générale des Remonstrants qui comptait beaucoup de patriciens influents, créa pour Le Clerc une chaire de philosophie au séminaire arminien d'Amsterdam.

(42) Papin fit ces réflexions plus tard dans son écrit *La Foy réduite, etc.*

(43) Bayle avait commencé en mars 1684 la publication de ses *Nouvelles de la République des Lettres* qui jouirent bientôt de la faveur générale et qui rendaient compte des derniers livres parus dans l'ensemble de l'Europe.

(44) Henry Desbordes, célèbre libraire protestant, originaire de Saumur, qui fut mis en prison dans cette ville pour avoir imprimé un livre de Jurieu dirigé contre Bossuet et qui se réfugia en Hollande. Sa librairie dans la Kalverstraat à Amsterdam était l'un des milieux que fréquentaient les jeunes théologiens du Refuge suspects d'hétérodoxie. Desbordes fut le libraire des *Liberii de Sancto Amore Epistolae* de Le Clerc et de plusieurs de ses écrits postérieurs. C'est chez lui que parurent aussi les *Nouvelles* de Bayle. On présuma qu'il fut aussi l'imprimeur du fameux *Avis important aux Refugiez* (1690) qui fut attribué à Bayle. Cf. Ch. Bastide, *Bulletin* 1907 p. 546.

(45) Nous ne pouvons trouver aucun renseignement biographique sur la première femme de Desbordes ici mentionnée.

nouveau livre de mon oncle (46), dont je n'ay encore que le Manuscrit. Je suis bien aise du jugement que vous faites de cet ouvrage.

Une lettre de Blois du 3e de ce mois me disoit que chacun vend ses meubles à Saumur, et ne pense qu'à quitter, que cependant on n'avoit encore signifié les arrêts ni à l'Académie, ni à l'Eglise, et que l'on s'assembloit encore dans l'une et dans l'autre, mais ce n'est que pour donner un peu de tems de partir à tous les proposants et professeurs. Si M. Desbordes n'a pas des nouvelles plus récentes, vous luy ferez part de celle-là.

Je ne suis pas fort fâché que vous ayez perdu ma lettre, parce qu'elle étoit en trop mauvais ordre, pourvû n'éant-moins qu'elle ne soit pas sortie de votre cabinet, et que personne ne la retrouve que vous. Je suis Monsieur votre tres humble et tres odéïssant Serviteur

P.

III

à Bordx le 24e Juillet 85.

Quoy q[t] y ait 3 mois que je vous doive réponse Monsieur, je voudrois pouvoir différer encore jusqu'à ce que j'aye vû vos dialogues sur notre sujet (47). Mais comme il n'y a que trois jours que j'ay peu prendre des mesures seures pour les livres que je souhaitte, et que je n'ay écrit la dessus à Mr Desbordes que de l'ordinaire passé par Mr Gilbon (48) ; vous auriez sujet de vous plaindre de moy si je gardois le silence jusqu'à ce que ces livres soient venus. Je souhaitte autant vous pouvoir envoyer quelque jour ma réponse entiere, dont vous n'avez vû qu'un foible abrégé, comme je souhaitte de voir vos raisons dans tout leur jour et dans toute leur étenduë. Mais en attendant que l'une et l'autre se puisse faire, il faut que je me contente de vous faire mes remarques autant que cela se peut par la poste.

Sur la louange qui est dûë, selon moy, aux actions necessaires de nécessité de Raison, j. e. aux actions *qui procèdent de la détermination d'une intelligence qui ne peut s'empêcher de s'y déterminer a cause de la force de ses lumieres et de sa Raison :* Pour vous faire avouër que ces actions-la sont effectivemt louables ; je n'ay qu'une priere à vous faire ; c'est de me dire 1° *Si les actions de Diêu sont louables.* 2° *Si les actions de Dieu ne sont pas les plus sages et les plus raisonnables qui se puissent faire.* 3° enfin, *s'il n'est pas vray que Dieu, a cause de l'abon-*

---

(46) Papin entend par là les *Remarques sur l'Avertissement pastoral, avec une relation de ce qui se passa au consistoire d'Orléans, etc.* Amsterdam 1685, in-12° que Pajon dirigeait contre le clergé de France.

(47) Cf. note 13.

(48) Gilbon, vraisemblablement un négociant que nous n'avons trouvé cité nulle part.

dance de ses lumieres et de la force de sa Raison, ne peut s'empecher de faire toujours les actions les plus sages et les plus raisonnables qui soient possibles.

J'espère que votre réponse sera la décision de notre question; et je ne conçois pas qu'elle puisse ne m'être pas favorable.

Mais nous ne méritons pt de louange qd. nous croyons que 2 et 2 sont 4, que le soleil luit qd. il est jour. Non, Monsieur, parce que ces persuasions la ne sont pas des actions : ce ne sont point des actes de volonté : or vous savez bien q' n'y a que les actes de volonté qui méritent de la louange ou du blâme. Ainsi votre objection péche *ab ignoratione elenchi.*

Si je recontrois ma Mére dans un état d'avoir besoin de mon secours, et que je la reconnusse ; la conviction même où je serois, que, *c'est ma mere,* ne mériteroit aucune louange, puisque cette conviction ne me seroit venuë en aucune maniere par l'entremise de ma volonté : Mais le secours que je luy donnerois seroit digne de louange ; parce qu'en cela ma volonté agiroit : elle agiroit nécessairement (par une nécessité de raison) parce que je serois convaincu que c'est ma Mére ; et que la tendresse que j'ay pour elle m'obligeroit à la secourir de toutes mes forces : cependant vous avoûrez que cette action et cette détermination de ma volonté seroit louable ; et que, même, plus il me seroit impossible de n'employer pas toutes mes forces à son secours, plus je mériterois de louange. Vous avourez de plus que si je l'avois secouruë *par hazard ?* sans en avoir l'intention ; ou *par caprice,* sans croire y être obligé, je ne mériterois aucune louange. Ainsi je remarque qu'il faut distinguer les choses *nécessaires de nécessité de raison,* d'avec les choses *louables,* comme on distingue le Genre d'avec l'Espéce. Comme tout animal n'est pas homme, il y a aussi des choses nécessaires de nécessité de Raison qui ne sont dignes ni de louanges ni de blâme, par exemple de croire que 2 et 2 sont 4 & c. Mais comme tout homme est animal, aussi tout ce qui mérite de la louange ou du blâme est nécessaire de nécessité de Raison, l'un procéde de la véritable force d'une raison solide ; l'autre procéde de la force apparente d'une raison fausse.

D'autres termes vous expliqueront-ils mieux ma pensée ? Distinguons impuissance physique et impuissance morale, elles sont toutes deux, à le bien prendre, des impuissances absoluës, ou enfin, insurmontables. Mais *l'impuissance physique* exclut la louange et le blâme et *l'impuissance morale,* au contraire, mérite toujours l'un ou l'autre. Je suis dans une impuissance physique de juger que 2 et 2 ne sont pas 4 et à cause de cela ce jugemt ne mérite ni louange ni blâme. Mais j'ay la puissance physique de ne pas secourir ma mére en péril : mon impuissance à luy refuser du secours n'est que morale, elle ne procéde que des raisons qui me font vouloir luy en donner ; et à cause de cela cette action est louable : plus mon impuissance à luy refuser du secours sera grande et insurmontable, plus je mériterai de

louanges. Appliquons cela à la Religion. Je dis qu'il faut bien distinguer entre *croire*, et *obéïr*. Croire l'Evangile, et obéïr à l'Evangile. *Croire* pris pour la simple persuasion, n'est pas dans la cathégorie des chosss qui méritent de la louange ou du blâme ; il n'y a que *obéïr*, qui soit dans cette cathégorie. Suis-je digne de quelque louange ou de quelque blâme, par ce que je croy qu'une telle femme est ma Mere, et que je le croy sur des preuves de fait, telles, que tout homme de bon sens ne pourroit q[t] n'en fût satisfait ? De même, mérité-je de la louange parce que je croy que J. C. est ressuscité, puisque je ne le croy qu'à cause des preuves qui me convainquent de ce fait, et que ma persuasion n'est pas plus forte que ne sont fortes les preuves sur lesquelles elle est fondée ? Si elle étoit plus forte, il y auroit dans ma persuasion *des degrez destituez de raison*, (comme M[r] Jur. l'a affirmé dans un écrit sur la grace immed[te] q[l] n'a ôsé mettre au jour (49). Or que ma persuasion soit proportionnée aux raisons qui la produisent, cela ne m'attire aucune louange, puisqu'il n'est pas au pouvoir de ma volonté de l'empêcher. Mais lors qu'à cause de la persuasion où je sais qu'une telle femme est ma mere, je luy rends l'honneur et le respect qu'un fils doit à sa mere ; quoy qu'il me soit impossible de ne m'aquitter pas de ce devoir, je mérite de la louange, parce que cela ne m'est que moralement impossible, et que je ne m'en aquitterois pas si je ne voulois. De la maniere dont j'ay été élevé, à considérer les maximes dont j'ay été imbu dés mon enfance, je ne puis ne pas vouloir m'en aquitter ; mais plus cette impuissance est grande, plus elle est digne de louange. De même, lors qu'étant persuadé de la *Résurrection* de J. C. et par conséq[t] de la solidité de ses promesses, je me sens engagé à observer ses préceptes, mon obéïssance est nécessaire et louable tout ensemble, parce qu'elle est volontaire, et que ma volonté n'y est déterminée ni par contrainte ni par caprice, mais uniquem[t] par la force de ma persuasion et de ma Raison.

Vous voyez par là ce que j'ay à vous dire sur les méchans q.D. enléveroit tout d'un coup dans le Ciel pour les convaincre. Ils ne mériteroient aucune louange de ce qu'ils seroient convaincus de la vérité de l'Evangile, mais ils en mériteroient, lors qu'ensuite ou dans le ciel ou sur la terre ils ne s'attacheroient plus qu'à glorifier Dieu, et à faire ce qui luy est agréable, parce que ce sont la des actes de volonté. Les Saints glorifiez ne méritent aucune louange de ce que leur persuasion est au souverain degré : Mais n'en méritent-ils point de ce que toute leur

---

(49) Papin entend par là le *Traité de la Nature et de la Grace* de Jurieu. Le passage cité par Papin se trouve à la page 251. Jurieu s'y tournait contre les opinions des élèves de Pajon qui voulaient fonder l'évidence de l'Ecriture Sainte uniquement sur une base rationnelle, et parlait du fait que des préjugés entraient en jeu dans presque tous les jugements humains.

occupation est de rendre à Dieu des actions de graces ? *Ouy,* direz-vous, *ils en méritent, parce* q^{ls} *pourroient cesser de s'aquitter de ce devoir.* Ils le peuvent *physiquem*^{t}, concedo ; *moralem*^{t}, nego ; ils le pourroient s'ils vouloient ; mais il est impossible q^{ls} le veuillent, à cause de l'abondance de leurs Lumières.

A l'égard de S. Thomas que J. C. censure de son incrédulité, je remarque que quoyque la persuasion ne dépende pas de la volonté, mais des raisons qui frapent immédiatem^{t} l'Entendem^{t}, l'incrédulité en dépend en quelque maniere, lors qu'elle vient du défaut d'atention ; et qu'en ce cas-là, elle mérite d'être censurée, le blâme étant propre à réveiller l'attention & à faire examiner plus soigneusem^{t} les raisons qu'on a de croire. Nous dirons pourtant aussi, si vous voulez, que la persuasion est une vertu au même égard, en ce qu'elle dépend de l'attention, que l'on n'apporte pas contre la volonté. Soit. Mais cela ne fait rien à notre question. Si nous mettons la persuasion et l'incrédulité sur certaines matieres, au rang des choses morales qui dépendent de la volonté, et qui méritent de la louange ou du blâme ; il s'en suivra seulem^{t} que sur ces matieres-la, la persuasion et l'incrédulité ne sont pas nécessaires de nécessité physique et involontaire, qu'elles ne sont p^{t} sans la participation de la volonté ; mais je soûtiendrai toujours qu'elles sont nécessaires de nécessité morale et volontaire, de nécessité de raison ; et que *dans la part que la volonté y a, elle dépend toujours nécessairem*^{t} *de la force solide ou apparente de quelque bonne ou de quelque mauvaise raison.* La Censure de J. C. à Tho. ne prouve p^{t} le contraire : elle tend à faire voir à Tho. q^{l} n'avoit pas de bonnes raisons de ne p^{t} croire du tout : mais elle ne tend pas à luy faire voir q^{l} n'en avoit p^{t} d'apparentes. Le tort q^{l} avoit, c'étoit d'avoir dit si absolum^{t}, je ne croirai point si je ne le voy. Vû le nombre et la sincérité de ses condisciples q^{l} connaissoit, s'il eût agi raisonnablem^{t}, il auroit dit, je croy que vous n'avez pas dessein de me tromper ; mais puisque vous avez eû l'avantage de le voir vous mêmes, permettez-moy de dire que je seray encore plus persuadé quand j'aurai eû le même avantage que vous. S'il eût parlé ainsi, assurém^{t} J. C. ne l'auroit p^{t} blâmé.

Heureux ceux qui croiront sans avoir vû : En conscience Monsieur, pensez vous que cela veuille dire, heureux ceux qui croiront plus fortem^{t} que ne seront fortes les raisons q^{ls} auront de croire et dans la persuasion desquels il y aura des degrez destituez de raison ? Si cela ne signifie pas cela, cela ne fait rien contre moy : C'est une simple déclaration, q^{l} y aura bien des gens qui croiront sans avoir l'avantage que Tho. a eû, qui ne passeront pourtant p^{t} pour des téméraires et pour des gens trop crédules, & dont au contraire la foy sera récompensée de la fidélité. Mais vous demeurerez d'accord de 2 choses l'une que félicité. Mais vous demeurerez d'accord de 2 choses l'une que roient avoir une certitude aussi grande que fut celle de Tho.

apres la déposition de ses yeux et de ses mains : puisque la certitude est proportionnée aux lumieres : et que comme la certitude de Tho. quelque forte qu'elle fût, né méritoit aucune louange, aussi la nòtre, qui luy est inférieure, et qui n'excède p[t] les lumieres que D. nous a données, n'en mérite p[t] non plus. Si j'ay dit tout à l'heure que la *Foy* sera recompensée de la félicité, c'est que je ne prens pas ce mot pour la simple certitude de l'Entendem[t], je tiens que dans le style des Aut. Sacrez il exprime tous les devoirs et toutes les conditions auxquelles le Chnisme oblige les hommes. *Nous sommes sauvez, non par la Loy, mais par la Foy.* Cela veut dire selon moy, non par les cérémonies mosaïques, mais par la Charité et l'obéïssance aux Loix de J. C. Je regarde la charité comme l'essence de la foy justifiante et salutaire, quoy qu'en disent nos orthodoxes.

L'autre chose que vous m'accordez, c'est que ceux qui croyent aujourd'huy sans avoir vû, ont plus de motifs de croire que Tho. n'en avoit avant q[t] eût vû. Ceux qui luy affirmoient q. J.C. étoit résuscité n'avoient encore rien souffert, ni rien opéré de miraculeux pour confirmer leur témoignage : Et nous, nous avons une histoire et une tradition à quoy des personnes de bon sens ne peuvent qu'elles n'aquiescent, du Martyre et des Miracles de ces têmoins. J'infére de là, que l'intention de J. C. dans les paroles dont nous parlons, n'a pas été de pousser le reproche d'incrédulité, jusqu'à donner à entendre que ceux qui croiroient sans voir, n'auroient pas plus de fondem[s] de leur croyance que Tho. en avoit avant que d'avoir vû : Mais simplem[t], de dire que *ceux qui croiront sans voir, et qui ne pourront jouir du bon-heur de Thomas, ne laisseront pas pour cela d'être heureux :* Cela est clair, qu'ils ne laisseront pas d'être heureux, puisqu'en effet nous sommes heureux encore que nous n'ayons pas le bonheur de Tho. Mais il ne s'ensuit pas que nous soyons *plus heureux que luy :* je tiens le contraire, et je pense que vous serez de mon avis, que, *c'est un plus grand bonheur d'avoir été témoin oculaire de la vérité Ch[ne] que de ne l'être pas.*

Faute d'avoir distingué dans les choses nécessaires de nécessité de Raison, celles qui sont des actes de volonté, d'avec celles qui n'en sont pas ; vous formez un raisonnement qui n'a nulle conséquence, lors que vous concluez de ce que nous ne méritons p[t] de louange quand nous cédons aux démonstrations géométriques, que nous ne méritons p[t] de blâme ni de pénes quand nous faisons du mal, si nous le faisons par quelque nécessité, quelle qu'elle soit. *Nego paritatem* si nous sommes convaincus des démonstrations geométriq. par une nécessité physique et involontaire, et que cette conviction ne soit point un acte de volonté, comme je le soûtiens ; et qu'au contraire il soit vray, comme il l'est sans doute, que le mal moral consiste dans des actes de volonté. En ce cas-là, les censures et les pénes sont administrées avec sagesse et avec raison, puisque ce sont des motifs capables d'agir sur la volonté, et par conséquent des

moyens de corriger un être raisonnable. Mais Dieu seroit cruel, d'avoir fait en sorte que ces moyens soient nécessaires : comme le seroit un habile chirurgien qui casseroit les os pour avoir le plaisir de les remettre. Si Dieu a fait les choses ainsi sans nécessité, sans y être porté par des raisons indispensables de sa sagesse comme ce chirurgien, *concedo :* mais s'il ne l'a fait que par des raisons que nous approuverions nous mêmes si nous les savions, *nego paritatem :* en ce cas-la, il est comme un chirurgien qui ne fait souffrir un malade que fort à propos, et que parce que l'intérêt du malade même le demande. Ainsi, Monsieur, si vous voulez faire quelque chose, il faut s'il vous plaist que vous prouviez que *D. n'avoit point de raisons suffisantes qui l'obligeassent à disposer les choses de telle maniere que les censures et les pénes dussent être employées :* alors je vous permettrai de conclure, *donc il ne les a pas disposées ainsi.* Mais jusques-là, vous voyez bien q. votre raisonnem[t] sera toujours sans force, et que vous n'aurez rien fait contre ma métaphysique.

Pour envisager bien notre question, il seroit à souhaitter, Monsieur, que nous ne prissions point le change, et que toutes nos comparaisons fussent des choses de la nature de celles dont il s'agit, j. e. de choses volontaires. Vous m'alléguez par exple un homme que le cours de la Garonne emporte. En conscience, est-ce de cela qu'il s'agit entre nous ? parce qu'un tel homme n'est pas blâmable, s'ensuit-il que celuy qui est emporté par le torrent de ses passions ne le soit pas ? Le torrent de la Garonne entraîne la volonté même, et n'entraîne le corps que par l'entremise de la volonté. Pour donner à un homme la force de résister au courant de la Gar. il ne sert de rien de fortifier sa raison et sa volonté, il faut luy donner des cordes et des avirons. Mais les cordes et les avirons avec quoy on va contre le torrent des passions, ce sont les raisons et les motifs : et c'est ce que fournissent les censures et les pénes : c'est ce que fournissent les réflexions que l'on fait apres un péché commis, lorsque reconnoissant le désordre où l'on est tombé, on cherche les moyens de n'y retomber plus, et c'est la proprem[t] la repentance : C'est, enfin, ce que fournissent toutes les maximes, de la Sagesse et de la Prudence à mesure qu'on les étudie, et qu'on en remplit son Esprit. Vous dites que le changem[t] de vie ne peut venir qu'en suite d'une douleur extrême du passé. Mais quel est le sujet de la douleur ? Est-ce d'avoir péché sans y être engagé par aucun motif ? C'est *d'avoir fait un mauvais usage de sa liberté.* Cela veut-il dire que l'on se reproche de s'être déterminé du côté des motifs les plus foibles et les moins engageans ? Je soutiens qu'une telle détermination est impossible, et la conscience de tous les pécheurs repentans en est convaincuë ; puisqu'ils savent qu'ils ne se sont déterminez au péché que parce que qu'ils ont été séduits, qu'ils ont été charmez par les attraits du péché ; et que le désir de goûter le plaisir sensible à été plus fort en eux que l'amour de la vertu. Le sujet de la douleur c'est donc proprem[t] de ce qu'on

est dans un état désagréable à Dieu, dans un état digne d'un être raisonnable, dans un état que Dieu ne peut souffrir, et dans lequel, tant qu'on sera, on ne peut attendre aucun bon-heur véritable, on ne peut attendre que des châtimens et des pénes de la part de Dieu. Cette douleur, cette réflexion, porte d'elle même à chercher les moyens de sortir de cet état : et elle y porte d'autant plus fortem[t] qu'elle est sérieuse et profonde. En tout cela, dans cette douleur, dans sa cause, et dans son effet, je ne voy quoyque ce soit qui vous favorise, quoique ce soit qui prouve que la volonté ne dépend pas uniquement des objets et des motifs, et qu'elle n'est pas toujours nécessairement déterminée par les plus forts, j. e. par ceux qui touchent le plus fortement l'Esprit ou le cœur. Et c'est pourtant ce q[1] faudroit que vous prouvassiez, si vous voulez continuer à combattre mon système par là.

Pour ce qui est de l'avenir, *on ne doit pas*, dites vous, *s'inquiéter*. Non, mais on doit penser. Je ne suis point pour l'inquiétude ; elle ne sert de rien, et ce n'est point le but de Dieu : Mais je suis pour les réflexions sérieuses et profondes : c'est dans cette vûe-là que Dieu nous a faits intelligens. Mais à quoy bon ces réflexions ? Les choses ne se feront-elles pas toujours sans cela ? Cette objection implique contradiction, tout de même que si vous disiez, à quoy bon le ressort d'une montre est-il toujours tendu ? Puisque l'ouvrier a fait la montre pour marquer les heures, ne le fera-t-elle pas toujours sans que le ressort soit tendu ? Dieu nous a faits pour suivre la vertu, comme l'horloger a fait la montre pour marquer les heures. L'intelligence est notre ressort. La montre ne sauroit marquer les heures sans l'action continuelle du ressort. Nous ne saurions suivre la vertu que par l'action continuelle de notre Raison. Quand le ressort est arrêté, on le remonte : quand notre Raison n'agit plus, Dieu la réveille par les châtimens et par les censures. Ne dites point que c'est à tort qu'on nous châtie, comme on auroit tort de battre une montre. Ce ne seroit plus suivre la comparaison : Il n'y a rien de plus sage que de nous châtier : ce que le clef est à la montre pour la remonter, les châtimens le sont à notre Esprit pour le réveiller.

Mais, continuez vous, les reflexions sont inutiles lors q[1] se trouve une certaine enchainure de causes qui y est contraire et qui nous emporte. 1° Cela n'empêche pas qu'elles ne soient de nécessité absoluë pour suivre la vertu, puisque nous ne la suivons qu'autant que notre Raison agit. 2° Si sous ombre que notre raison ne tient pas toujours bon dans quelques circonstances que nous nous trouvions, son action est inutile ; je dirai aussi que l'action du ressort est inutile sous ombre qu'elle ne dure pas toujours, et q[1] faut la renouveller de tems en tems en le remontant. La montre est faite de telle maniere que le ressort ne sauroit aller toujours. A cause de cela son action est-elle inutile ? La machine de l'univers est faite de telle maniere

que la Raison n'agit pas toujours, donc son action est inutile ? Disons plustôt, donc elle a besoin alors d'être remontée, pour ainsi dire, et excitée de nouveau par les moyens que Dieu sait être propres pour cela.

La suite de votre lettre me favorise autant que je puis le souhaiter. Vous tenez comme moy que pour croire les choses, pour céder à des raisonnemens, *il faut les voir dans un certain jour,* que pour être persuadé de la vérité des faits, il faut qu'ils paroissent de telle sorte à notre Esprit q[ls] soient pour ainsi dire *dans leur point de vûë :* et qu'alors *il n'est pas possible que nous en doutions.* J'espere, Monsieur, de votre sincérité et de votre générosité que vous acheverez de confesser l'évidence du sentiment que je soutiens. Vous ne sauriez nier la *nécessité* de nos jugemens et de nos persuasions, apres en avoir reconnu la *dépendance.*

Ce qui dépend d'une chose qui ne dépend pas de nous, est nécessaire à notre égard, nous ne saurions l'empêcher ni le changer.

Or nos jugemens et nos persuasions dépendent de choses qui ne dépendent pas de nous.

Donc ils sont nécessaires à notre égard, nous ne saurions les empêcher ni les changer.

La Majeure et évidente, je n'y dirai rien jusqu'à ce que vous me fassiez voir qu'elle ne l'est pas. Je prouve la Mineure : Nos jugemens et nos persuasions dépendent *d'un certain jour dans lequel il faut voir les raisonnem[s]* et *d'un point de vûe dans lequel il faut que soient les faits.* Ce certain jour et ce point de vûë ne dépendent point de nous. Car pouvez vous vous reprocher à vous même qu'il dépend de vous de voir un certain raisonnement dans le jour où il faut le voir pour s'y rendre, et que cependant vous ne voulez pas l'y voir ? Ce reproche implique contradiction. Tout ce qu'on peut se reprocher, c'est de ne vouloir pas avouër aux autres qu'on est convaincu. Mais de se reprocher qu'on ne voit pas un raisonnement dans un certain jour, et de se dire qu'on l'y verroit si on vouloit ; cela est impossible : parce 1° que ce n'est point notre volonté qui peut donner au raisonnem[t] d'un autre la capacité d'être mis dans un jour convaincant, tous les raisonnemens n'en étant pas égalem[t] capables ; et qu'en second lieu, il est impossible que nous sachions et que nous nous disions à nous mêmes, *un tel raisonnem[t] est capable d'être mis dans un jour convaincant,* à moins que nous ne le voyons effectivem[t] dans ce jour : et si nous l'y voyons, nous ne saurions nous reprocher que nous ne l'y voyons pas. Ces mêmes raisons démontrent que vous ne voyez pas un fait dans le point de vûë dans lequel il faudroit le voir pour le croire et pour n'en point douter.

Vous ne sauriez non plus vous glorifier et vous applaudir à vous même de ce que vous êtes persuadé des choses dont vous êtes persuadé, soit en matiere de raisonnemens, soit en matiere

de faits : Il ne sert de rien de dire, *si nous voulions nous abandonner à des soupçons et à des doutes* : Non, Monsieur, je soutiens que vous ne sauriez vous dire à vous même, *si je voulois, je douterois d'une telle chose dont je ne doute point pourtant à l'heure qu'il est.* Une telle pensée implique contradiction : car, lorsque vous vous diriez cela à vous même, ou vous verriez de bonnes raisons de douter, ou vous n'en verriez point de bonnes. Si vous en voyiez de bonnes, il seroit faux de dire, *je n'en doute point à l'heure qu'il est.* Si vous n'en voyiez p[t] de bonnes : quelq. chose que vous fissiez, il seroit impossible que vous en doutassiez. Mais j'en douterois si je voulois n'être pas raisonnable. Et moy je soûtiens, Monsieur, q[l] vous est impossible de vouloir n'être pas raisonnable, que vous l'étes nécessairem[t], qu'il vous est impossible de vouloir vous conduire autrem[t] que par les lumieres de bon sens et de raison que vous avez, et que si jamais vous manquez à agir par ce principe, vous sentez vous méme que vous y avez été entraîné contre votre velléité, par des objets et des mouvemens qui, dans ce moment, ont été plus forts q. la Raison.

Ceux qui cessent d'être raisonnables ne tombent p[t] dans ce mal-heur par un consentem[t] de volonté, mais par une infirmité de leur tempérament et, même dans le désordre de leur Esprit, vous n'en voyez aucun qui ne croye toujours avoir la Raison pour guide, tant il est vray q. c'est une propriété inaliénable de notre ame, que de ne vouloir et de n'agir q. par des raisons et des motifs.

Dieu soit loüé de ce que nous sommes de même avis sur l'article des pénes éternelles. C'est encore un grand acheminement à une conciliation entiere et parfaite de nos idées. Je n'ay garde de parler publiquem[t] sur ce sujet autrem[t] que dans les termes de l'Ecriture, non plus que vos prédicateurs. Je ne saurois me lasser de louër la disposition de votre Esprit du côté de la liberté que vous m'accordez de penser et de raisonner tant que ma Raison pourra s'étendre, sans former de moy aucun jugem[t] désavantageux. J'espére que j'aurai aussi le même sujet de louër vôtre sincérité à avouër l'évidence de mes raisonnemens autant que vous la reconnoîtrez, et à abandonner vos objections, autant que vous serez satisfait de mes réponses. Je vous demande pour cela s'il vous plaist autant d'attention qu'il en faut pour lire des choses de cette nature, et d'éplucher mes raisonnemens avec autant de soin que vous voyez que j'épluche les vôtres : Si vos affaires vous permettent de ne me faire pas attendre long-tems votre réponse, vous m'obligerez infinim[t], et je m'engage à la même diligence.

Je suis touché comme vous tres sensiblem[t] du peu de charité de nos Protestans, et du peu de soin q[ls] ont des gens de lettres : et cela d'autant plus que j'y suis moy même interessé. Si quelqu'un de nos amis en Anglet. en Hol. ou en Allem. pouvoit me procurer quelqu'employ dans les Lettres : ou que je pusse m'as-

surer d'en trouver en passant dans l'un de ces pays-la, je ne serois pas présentem[t] réduit à quitter une occupation qui fait toute la douceur de ma vie. Mais dans le peu d'apparence que j'y vois, et dans le pitoyable état où vous me représentez que sont les choses, je suis obligé d'accepter ce qui se présente icy : vous savez que pour y demeurer il faut quitter la qualité de proposant, et ambrasser une autre profession. M[r] Popple me propose d'entrer dans le négoce, il m'offre de me mettre dans son contoir, et d'augmenter considérablem[t] les appointem[s] q[l] me donnoit. C'est une chose à quoy je ne pensois en aucune maniere, je croy que dans la conjoncture où nous sommes la prudence veut que j'accepte ses offres, quoy qu'avec bien de regret, étant à l'age de 28 ans, étudiant en théologie depuis celuy de 22 et ne m'étant mis à l'étude du latin qu'à 17 ans, moi tout seul sans secours de maître ni de collège, (jusqu'à 19 ans que j'allai faire ma pphie à Gen.) par la forte passion que j'avois pour l'étude. Depuis 2 ans j'ay passé pres de 4 ans aupres de mon oncle ,qui m'a fait prendre un goût extrême au raisonnement et au bon sens pur et libre. Je me prépare à recevoir tous les jours la nouvelle de sa mort. Vous pouvez juger avec quelle douleur. Je ne sais pas au reste si quelque tempête ne m'obligera point à sortir du Royaume. Vous savez celle qui est en Bearn ; et nous ne nous flattons pas qu'elle ne viendra p[t] à nous. Je voulois vous envoyer une lettre de consolation que j'ay écrite à une de mes sœurs sur la perte de l'Egl. dont son mari étoit ministre (50), que vous auriez pû donner à M[r] Desbordes, si vous l'en aviez trouvée digne, en luy défendant de me nommer, mais mon paquet seroit trop gros.

Je vous supplie de me pardonner ma longuer, et de la regarder comme un effet de la considération que je fais de ce qui vient de vous. Des objections de l'importance des vôtres, et proposées par vous exigeoient de moy de grandes rêflexions pour m'y satisfaire. Elles me paroissent enfin satisfaisantes, mais je n'en saurois juger absolument, que je sache quel jugem[t] vous en ferez et que je ne voye vos remarques. Ne m'épargnez pas plus le papier et le port, que je vous l'épargne, si cela se peut sans vous détourner trop. Apprenez moy je vous prie ce que ce paquet vous aura coûté. Les simples lettres coûtent icy 22 et 23 s. de France. Je crains que celle cy ne vous coûte le double.

Si j'osois je vous dirois que quand votre morale sera acheveée je souhaitterois que vous nous donnassiez en François un traitté de la vérité de la Rel. Chtienne (51) ; nous n'en avons p[t], je croy.

---

(50) Certainement l'aînée de ses 3 sœurs, Madeleine, née le 27-2-1648, qui avait épousé Louis Scoffier, ministre à Mer. Papin aimait à exposer ses pensées théologiques à ses sœurs. Après sa conversion il se tourna aussi vers elles et chercha — en fait sans succès — à les amener à abandonner la confession réformée.

(51) On ne connaît pas d'ouvrages particuliers de Le Clerc sur la

qui soit achevé. Je n'ay pas vu Duplessis (52), mais j'ai péne à croire qu'un homme de guerre eût l'espece d'érudition q[l] far pour cette entreprise ; la connoissance des langues et de l'histoire des livres sacrez, celle de l'histoire des autres Religions, et parfaitem[t] celle de l'histoire du Christianisme. Je souhaitterois que sans prendre à tâche de réfuter en tout Spinosa et P. Simon (53), ont fît voir sensiblem[t] les exces où ils tombent. De toutes les connoissances historiques ou spéculatives, celle de la vérité de la Rel. Chtienne est assurém[t] la plus nécessaire, et c'est à quoy on ne pense point, on n'y tourne point les Esprits. Peu de Chtiens seroient en état de faire voir q[ls] ne sont pas Chtiens par naissance et par préjugé seulem[t] mais par raison solide. On prend souvent l'imagination pour l'Entendem[t] ; c'est un abus dont je ne saurois me taire. A propos de cela, j'ay encore une petite remarque à faire sur ce que vous dites que D. a voulu q[l] y eût toujours certains nuages répandus sur là vérité, parce q. sans cela, *la Foy ne seroit pas une vertu*, non plus q. de croire que 2 et 2 sont 4. Mais sur ce pied là il ne me paroist pas nécessaire d'appeler la foy une vertu, quand on la regarde simplem[t]. comme une persuasion. Car raisonnablem[t] notre persuasion ne doit être forte qu'en tant que les argumens qui la produisent sont forts eux mêmes. Mais c'est une vertu quand on la considére, non comme une simple connoissance intellectuelle, mais comme étant en même temps un principe d'action, de charité et d'obeissance. Or à ce dernier égard, quand la vérité seroit sans nuages, la foy seroit toujours une vertu, et même plus grande qu'elle n'est en nous aujourd'huy, et au premier égard, le nom de vertu, à proprem[t] parler, ne luy convient pas plus aujourd'huy, qu'il luy conviendroit si la vérité étoit sans nuages. Je suis tout à vous.

---

morale. Il s'agit certainement dans l'allusion de Papin d'un travail préliminaire pour le *Traité de l'Incrédulité, etc.*, de Le Clerc qui ne parut en fait qu'en 1696 (Amsterdam, in-8°).

(52) Papin entend par là le *Traité de la vérité de la religion chrétienne contre les Athées, Epicuriens, Payens, Juifs, Mahumedistes et autres Infidèles,* Anvers 1581, in-4°, de Philippe de Mornay.

(53) La discussion sur l'authenticité du texte de l'Ancien Testament avait été ouverte par le *Tractatus theologico-politicus* (1670) de Spinoza et les travaux du célèbre professeur de Saumur, Louis Cappel (1585-1658). L'Oratorien Richard Simon s'adapta dans son *Histoire Critique du Vieux Testament* (1678) à ces problèmes d'actualité et donna l'occasion à Le Clerc de répondre par les *Sentimens de quelques théologiens de Hollande sur l' « Histoire critique du Vieux Testament »*, *etc.* Amsterdam 1685, in-8°. Simon répliqua par une *Réponse au livre intitulé « Sentimens, etc... », par le prieur de Bolleville* (Rotterdam 1686, in-4°), qui fut suivie d'une *Défense des Sentimens de quelques théologiens... contre la réponse du prieur de Belleville* (Amsterdam 1686, in-8°) de Le Clerc et à nouveau d'une réponse de Simon *De l'inscription des livres sacrés, avec une réponse au livre intitulé : « Défense, etc. »*, (Rotterdam, 1687, in-4°).

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS

Jean ORCIBAL : *Louis XIV et les protestants.* — Paris, Vrin, 1951. 192 pages.

Une pièce importante vient d'être ajoutée par M. Orcibal à l'historiographie du protestantisme français au XVII[e] siècle : celle qui concerne l'attitude de Louis XIV à l'égard de ses sujets huguenots. Son attitude et ses décisions personnelles, les actes de son gouvernement n'en ayant été, comme en tout autre chose, que la traduction, — alors que le livre classique de l'abbé Dedieu, *Histoire politique des Protestants français (1715-1794)* (1925) mettait en lumière, et pour cause, l'action des gouvernements du XVIII[e] siècle et non de Louis XV et de Louis XVI. L'ouvrage de Joseph Dedieu, d'autre part, s'occupait autant des protestants que des autorités. M. Orcibal, tout en replaçant Louis XIV dans le cadre politique et idéologique qui explique ses initiatives, se limite à expliquer : la tâche était déjà, en effet, assez lourde.

Il était excellemment préparé à s'en charger par ses travaux antérieurs. Restaurateur de l'histoire du jansénisme par sa publication de la correspondance de Jansénius et ses livres sur Saint-Cyran, auteur d'un *Louis XIV contre Innocent XI* qui éclaire d'une lumière nouvelle la grande crise gallicane, au courant d'une bibliographie considérable dont ses notes nous donnent l'indication précise (et on l'en remerciera pour l'utilité supplémentaire que prend ainsi son livre), M. Orcibal connaît remarquablement les partis et les situations en cause, ce qui lui permet d'ajouter à son érudition des vues originales. Les premiers mots de son étude présentent, en une gradation descendante qui sera celle du développement, les trois acteurs du drame : « Au début du règne de Louis XIV l'Eglise gallicane et le calvinisme français... ». On vient de dire que le calvinisme français n'est ici que la matière et l'objet des initiatives du roi. Mais le mot d'Eglise gallicane frappe d'emblée : il ne s'agit point du catholicisme, ni des catholiques français, mais d'une réalité que l'on a moins l'habitude de prendre en considération. Réalité de droit et de fait, mais aussi « grand dessein » du Grand Roi, et tout l'ouvrage est ainsi « centré » sur lui.

Le grand dessein : ce mot est ordinairement appliqué à la destruction du protestantisme français. M. Orcibal lui donne un

sens plus large. Ce que voulait Louis XIV, c'était moins ramener les huguenots à la vraie foi que constituer *son* Eglise gallicane unie et montrer, par le succès de la « réunion » en France, qu'il était de taille à la réaliser ailleurs, alors que le Saint-Siège y avait renoncé. Plus loin que les protestants affaiblis par leurs déficiences internes (et M. Orcibal accepte ici le tableau qu'en a donné Matthieu Lelièvre, et que j'ai repris dans la *Revue Historique*), Louis XIV visait Innocent XI. Comme Charles Quint en avait eu, avant tout, à Grégoire VII et aux successeurs de celui-ci. La Révocation de l'Edit de Nantes est un acte de régalisme, mieux de césaro-papisme, à la manière de Constantin et de Charlemagne. C'est d'ailleurs ainsi que le pape l'a comprise.

Les études de détail qui soutiennent cette vue générale, — sur les « accommodeurs de religion », la caisse de Pellisson, la Révocation, — sont moins originales, et on ne s'en étonnera pas. Peut-être cependant M. Orcibal aurait-il pu nous faire mieux entrer dans la mentalité de Louis XIV. Il ne nous en montre que les vues politiques, ou de politique ecclésiastique. N'était-ce vraiment qu'un roi faisant son métier, et pas un homme ayant des sentiments de piété ? La spiritualité de ces chefs d'Etat qui intervinrent dans les choses religieuses n'est jamais faite. Nous ne voyons pas davantage en Louis XIV le petit-fils et continuateur de Henri IV répugnant à révoquer l' « irrévocable » Edit de Nantes, — alors que celui-ci, dès son apparition, avait été considéré de tous les côtés comme une mesure de circonstance soumise à tous les amendements possibles (extension, et violation en ce qui concerne les assemblées politiques, par les protestants ; application « à la rigueur » par les « dévôts »). Point d'analyse non plus de l'édit de Révocation, dont la contexture même me semble si significative. Point d'explication de l'article XII accordant théoriquement la liberté du for intérieur aux opiniâtres. M. Orcibal, qui projette une lumière parfaitement nette sur le dessein politique du Grand Roi mais s'intéresse déjà moins à sa mentalité de simple homme, juge-t-il que les modalités de la Révocation furent affaire d'administration ? Voir les membres du Conseil de conscience et Seignelay ?

Le dernier chapitre, « L'Echec », donne une dernière illustration du point de vue très délimité, et assez limité, de ce livre. La plus grosse partie en concerne la politique internationale, ecclésiastique ou non, de Louis XIV. Il nous est permis de croire que la raison principale de l'échec de la Révocation se trouve dans la résistance protestante : or M. Orcibal ne lui consacre que quatre pages, où l'on est étonné de voir qu'un auteur aussi bien informé ne cite pas *Les Prédicants des Cévennes et du Bas-Languedoc* de Charles Bost. Sans doute est-ce le fait de la grande honnêteté de l'auteur de ce beau livre. Reculant devant une histoire « prsychologique » de Louis XIV, qui eût risqué d'être une histoire romancée (mais non, pas sous sa plume), il s'est interdit les explications « intérieures » de l'attitude des hu-

guenots. Remercions-le, aussi, de cette marque de respect et que quelqu'un d'entre nous travaille à écrire, en pendant du sien, un ouvrage sur *Les Protestants et Louis XIV*.

Emile G. Léonard.

André Mailhet et E. Flavien-Girard : *Vinsobres, histoire type d'une Eglise réformée rurale dauphinoise*. — Biau frères, Marseille 1951 ; 62 pages.

Voici une agréable brochure, bien présentée et illustrée. Par elle-même, la matière était intéressante : ce pittoresque sud du Dauphiné, entre le Tricastin et les Baronnies, sur les routes de transhumance qui vont de la Crau provençale vers les montagnes du Diois. Les exploits de la noblesse locale, des Du Puy Montbrun, La Tour Gouvernet, etc., sans parler du plus discutable Des Adrets, sont très caractéristiques du XVIe siècle ; et la Révocation a été ici particulièrement tragique.

Les deux auteurs ont mis en œuvre ces données émouvantes dans un récit animé, comme on pouvait s'y attendre, M. André Mailhet portant un nom familier à tous les amateurs d'histoire protestante dauphinoise et M. Flavien-Girard, fonctionnaire à la retraite, étant aussi un lettré connu. Plut au ciel que tous les villages protestants de quelque importance fussent dotés d'un semblable mémorial !

Pourtant, comme nous sommes ici pour réclamer toujours mieux, nous exprimerons deux souhaits en vue d'une éventuelle seconde édition :

1° Quelques indications supplémentaires de sources et une petite bibliographie. Cela non dans un souci d'érudition pure mais pour permettre aux curieux d'élargir leur lecture et leur recherche.

2° Quelques précisions aussi sur les données démographiques actuelles. Les paroisses dont on nous dit qu'elles ont été repliées par une décision de la « Commission exécutive » vivent un moment de leur histoire qui n'est pas le moins dramatique. Il n'y a rien de plus varié — et de plus grave — que les modalités de l'émiettement protestant. Souhaitons qu'elles ne paraissent pas indignes d'attirer l'attention de tous les érudits locaux qui là, peuvent faire quelque chose de mieux encore que de l'intelligente vulgarisation.

Pierre Poujol.

Henry Strohl : *La pensée de la Réforme*. — Paris et Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1951. — Gr. in-8° ; 264 pages.

Bossuet et l'ensemble des controversistes catholiques ont énuméré complaisamment *les variations des Eglises protestantes*. Le titre de l'ouvrage que nous présentons indique nettement que l'auteur croit à l'unité spirituelle des Réformateurs. Sans doute ont-ils été divers de formation et de tempérament, l'un plus

mystique, un autre, plus scolastique, un troisième, plus humaniste ; mais chacun s'est efforcé d'interpréter fidèlement la Révélation ; et, du fond des discussions et des oppositions apparentes, l'unité foncière se dégage.

Le doyen Strohl sait et dit que l'unité s'explique en partie par des influences. Luther, Mélanchton, Bucer, Oecolampade, Zwingle, Calvin ont été en rapports directs ou indirects ; Bucer, notamment est le lien historique entre Luther et Calvin. Mais à côté des influences, il y a eu des réactions, et il va sans dire que de sérieuses divergences subsistent entre les protagonistes de la Réforme ; mais ces divergences sont plus relatives à l'expression des doctrines qu'à leur substance.

Dans une analyse abondante et précise, illustrée de citations, analyse qui témoigne d'une intimité vivante avec la pensée comme avec la personne des Réformateurs, M. Strohl présente en une série de chapitres méthodiques, l'apport des plus grands d'entre eux dont il fait le portrait au début de son ouvrage. Il note qu'il est utile de les confronter avec les dissidents ou sectaires déjà nombreux : spiritualistes émancipés de la tradition ecclésiastique et de l'Ecriture, Anabaptistes rigoristes à l'égard des Eglises multitudinistes recrutées par le baptême des enfants ; il n'oublie pas le catholicisme où la Réforme avait puisé bien des éléments de sa pensée, avant de le récuser, à l'égard d'autres éléments de la tradition médiévale.

Si la fin du Moyen-âge peut se caractériser par une « promotion de l'homme », la Réforme se manifeste par la découverte du Dieu vivant qui saisit chacun des hommes qu'il a choisis. *L'élection* est un thème commun à la Réforme, bien qu'elle soit atténuée dans les textes de Mélanchton. La foi est la certitude d'un contact avec Dieu ; elle suscite la confiance, la consécration, les œuvres ; elle inspire la prière qui, à son tour, vivifie la foi. — Son objet se trouve dans l'Ecriture sainte dont les livres n'ont pas tous la même valeur (Luther témoigne d'une grande liberté, dans ses préférences à son égard ; Calvin, un peu moins), mais qui n'en est pas moins « la source normative de la pensée et de la vie chrétiennes. » Les réformateurs, notamment Bucer et Calvin, sont armés d'une solide culture exégétique et admettent la nécessité du témoignage de l'Esprit, pour comprendre pleinement la parole de Dieu.

Après le *principe formel* de la Réforme, vient sa thèse caractéristique de la justification par la foi, qui avait donné la paix à Luther et qui, d'après lui, Bucer et l'ensemble des Réformateurs, transforme l'homme en une créature nouvelle qui voit un père en Dieu et un frère dans le prochain. Capiton, le collaborateur de Bucer à Strasbourg et l'un des Réformateurs de la Suisse, insiste particulièrement sur le lien entre la certitude du salut et la régénération. Calvin, plus systématique distingue justification et régénération, tout en les déclarant, avec Bucer et Capiton, nécessairement conjointes. Zwingle, avec un tour plus

humaniste au début, ne diffère pas des autres Réformateurs. Pour tous, seule est authentique, la foi qui agit par la charité.

A l'égard de l'objet de la foi, tous insistent sur l'amour, essence de Dieu. Les Pères de la Réforme ont gardé le dogme trinitaire de la tradition catholique ; mais, très sobres sur le plan métaphysique, ils évitent les constructions dialectiques, ne parlent guère de la Trinité ontologique et préfèrent dégager le rôle *économique* du Père, du Fils et du Saint-Esprit, dans l'œuvre du salut.

La sainteté de Dieu, sa toute-puissance ne sont pas davantage des thèses spécifiquement protestantes. Notons simplement que les Réformateurs, parlant d'une *colère* permanente de Dieu contre le mal, diffèrent légèrement sur le rôle de la rédemption à l'égard de cette attitude divine. Ils admettent que Dieu aimait l'humanité avant cette réconciliation effective; mais que le sacrifice du Christ était moralement nécessaire, sans qu'ils soient tous attachés strictement à la thèse juridique de saint Anselme.

A l'égard de l'Eglise, de ses rapports avec l'Etat, des sacrements, les divergences sont plus accusées. La Réforme a toujours distingué l'appartenance à l'Eglise invisible, composée des vrais croyants connus de Dieu seul, et les Eglises visibles, locales, dont l'autorité se fonde sur la prédication fidèle de la Parole et l'administration régulière des sacrements ; mais les types d'Eglises varient et surtout la conception du rôle respectif de l'Eglise et de l'Etat. Si tous les Réformateurs sont d'accord pour admettre que l'Etat est indispensable au maintien de l'ordre extérieur, Luther, Œcolampade ne voient en lui qu'une institution profane ; Calvin, Zwingle ne séparent point l'Etat de l'Eglise. Calvin à Genève, Zwingle à Zurich ont voulu réaliser une cité chrétienne. M. Strohl estime que la rupture entre Luther et Zwingle à Marbourg, en 1529, tenait beaucoup plus à leurs conceptions opposées des rapports entre l'Eglise et l'Etat, qu'à leurs divergences à l'égard de la cène.

Au sujet des sacrements, les Réformateurs ont tous maintenu le baptême des enfants, en dépit de la forte opposition des Anabaptistes. Leurs opinions sur la cène varie, de la notion réaliste luthérienne à la conception commémorative de Zwingle. Luther s'insurgeait contre la distinction formelle établie par le concile de Chalcédoine, entre les deux natures du Christ. Pour lui, le corps participe à l'ubiquité divine et la *présence réelle* est possible. Pour Calvin, pour Zwingle et d'autres, le corps glorifié du Christ est au ciel, depuis l'ascension et ne saurait être présent dans les éléments matériels de la communion.

Mais, dit M. Strohl, dans sa conception de la cène, Luther a surtout voulu maintenir une action divine, une présence, estimant que l'interprétation zwinglienne se bornait à la commémoration d'un absent. « Pourtant Zwingle voyait dans tout acte de ce genre une manifestation de cette foi qui n'existe que si elle est suscitée par Dieu qui affirme par elle, sa présnce. » Les

antagonistes auraient peut-être jugé la conciliation un peu subtile.

On admettra volontiers le bien fondé de la thèse du doyen Strohl. La Réforme a des traits communs, dans les divers pays où elle a pris naissance, traits négatifs à l'égard du catholicisme, quand elle écarte la tradition comme autorité, la messe comme sacrifice, l'invocation des Saints comme altérant l'unique médiation du Christ, — positifs à l'égard de la Bible, du sacerdoce universel, etc. Il y a une parenté spirituelle certaine entre les divers protestantismes.

L'auteur fait les réserves nécessaires à l'égard des différences manifestes ; peut-être aurait-il pu insister sur la variété des formes ecclésiastiques (hiérarchie, rites, etc.). Il ne touche guère à l'anglicanisme, *via media* entre catholicisme et protestantisme, et dont l'aile droite ne s'est jamais considérée comme protestante, en dépit des 39 articles, d'inspiration réformée. Dès les débuts de la Réforme, un Calviniste pouvait être surpris, s'il se trouvait assister à un service anglican (même non ritualiste), ou à un office luthérien scandinave. Mais l'auteur pourrait répondre qu'il avait en vue *la pensée de la Réforme* et non ses cultes ou son clergé, rappeler que Calvin lui-même, admettait fort bien l'existence d'une Eglise à traditions médiévales, comme l'anglicanisme, qu'il n'avait rien contre le principe d'un épiscopat, ailleurs qu'à Genève, que Bucer qui a passé les dernières années de sa vie en Angleterre était assez favorable à la hiérarchie anglicane. Cependant, culte et clergé peuvent impliquer une certaine opposition d'idées, plus ou moins réalistes ou spiritualistes à l'égard de l'objet du culte et du rôle de l'officiant.

En tout cas, l'œcuménisme auquel le doyen Strohl fait allusion en terminant, habitue les Eglises à toujours mieux comprendre leurs variétés. En ce qui concerne les Eglises protestantes en leur origine et leurs principes généraux, l'ouvrage que nous avons résumé offre un précieux compendium qui, sous cette forme enrichit et précise les notions que les non spécialistes pouvaient avoir, avant de le connaître.

A. P.

G. Amiaud-Bellavaud : *Un chef huguenot : le Capitaine Merle, et les guerres de religion*, notamment en Auvergne, Gévaudan et Vivarais. — Préface de Mme Agnès de la Gorce. — 2e éd. revue. — Edité par l'auteur, Riom 1951. Uzès. Ateliers Henri Pédalan ; 294 pages.

Un magistrat d'Auvergne s'est intéressé à un capitaine huguenot qui avait durement guerroyé dans son pays. Le capitaine Merle, en Lozère surtout, a une réputation assez sinistre, sans aller jusqu'au renom de cruauté du baron des Adrets. Quiconque visite Mende se voit indiquer, dans la crypte le niveau — invraisemblable — de l'inondation du sang des catholiques massacrés

par lui. Or finalement les imputations des plus farouches de ses accusateurs et spécialement celles d'Imberdis, se trouvent plutôt exagérées.

D'un examen professionnellement impartial et rigoureux, Merle ressort guerrier féodal adapté à un genre de guerre qui nous horrifie aujourd'hui, sans rien de spécifiquement huguenot qu'une fidélité inflexible à la Cause.

Parti des rangs de l'infime noblesse (ayant pu carder de la laine à l'occasion, sans être pour cela cardeur de laine) il s'élève par les voies normales alors de sa cruelle industrie jusqu'à l'enviable niveau d'un seigneur de Lagorce et Salavas.

Ses descendants se firent catholiques, et restèrent dignes de sa bravoure. Sa famille s'éteindra au XIXe siècle, ce que prend soin de spécifier Mme Agnès de la Gorce, dont la similitude de nom pourrait induire en erreur. Elle souligne combien catholiques et protestants se ressemblent dans ces montagnes, en héroïsme intolérant.

Cet ouvrage dont le ton inspire confiance, dont l'auteur a directement étudié beaucoup de documents, présente certaines imperfections gênantes : désordre du plan, créant une difficulté aux recherches, arrière-fond historique alimenté à des sources assez disparates. L'intérêt certain, qui vient des mœurs rudes et naïves, n'est pas renforcé par des recherches qui auraient pu être orientées vers différents sujets :

A. — Géographie historique de la fragmentation religieuse, avec ses conséquences stratégiques. L'Auvergne éliminant ses éléments protestants comme la ville marchande d'Issoire, forme barrière entre l'ouest charentais et le midi rhodanien. Merle est l'homme spécialisé dans la préservation et l'établissement des liaisons stratégiques : Son échec sur la vallée de la Cère est fatal au parti huguenot.

Gouverneur de Marvéjols, il prend Mende (bien content évidemment de son profit personnel), mais avant tout pour préserver une ligne de communication. Les Mendois lui feront une réputation de massacreur qui devrait pâlir devant celle de Joyeuse. Le sort de Mende a été enviable, en comparaison de celui de sa rivale protestante « Maruèges ».

Et avant tout Merle est l'homme du château de Peyre, point stratégique entre le Gévaudan et l'Auvergne — et se retire à Lagorce comme gardien des communications entre le Vivarais et les Cévennes. Son descendant se fera tuer dans ces fonctions, mais contre Cavalier, qui peut-être perdra là sa guerre, malgré une première victoire.

B. — Remarques sociologiques. Merle, chef féodal et populaire, frappe l'imagination de ses soldats et celle de ses ennemis. Il brave intrépidemment ce qu'il appelle superstition : sapant la cathédrale de Mende, fondant sa cloche, la Nonpareille. Le peuple qu'il fascine l'estimera vaincu parfois par ces forces obscures qu'il a bravées. Il suffit qu'une couleuvrine ait tonné contre lui

pour qu'elle soit baptisée de son nom. Sa maison natale d'Uzès deviendra l'auberge du Merle.

En dehors du combat, Merle est un petit féodal discipliné qui craint les princes du sang, et aspire à une promotion féodale régulière ; dans le combat, il est raisonnable et réaliste, ne s'obstinant jamais, mais d'une patience inlassable à guetter l'occasion d'un coup d'œil sûr.

Dans tout cela, rien de bien utile pour la psychologie religieuse et c'est plutôt sur le pasteur qui l'accompagne, Massin, d'Ambert, que nous voudrions être renseignés.

Notons enfin que M. Amiaud nous donne un Merle vu de l'Auvergne. Le côté gévaudanais et languedocien de Merle reste dans une large mesure à étudier.

Tel qu'il est, l'ouvrage se lit avec plaisir malgré ou peut-être même pour ce qu'il a d'un peu décousu, mais de très vivant dans le détail (1).

Pierre POUJOL.

Exposition organisée à Delft (Hollande), du 2 février au 2 mars 1952, de 150 Jaren Rijksarchief (150 années d'archives royales).

Dans l'ancienne abbaye Sainte-Agathe de Delft, qui servit de demeure, après la Réforme, au prince Guillaume d'Orange, époux de Louise de Coligny, vient de se dérouler une exposition organisée avec beaucoup d'art par M. Graswinckel, le savant archiviste général des Pays-Bas.

Dans ces lieux historiques où Guillaume d'Orange fut lâchement assassiné par un fanatique soudoyé par Philippe II, l'histoire des Pays-Bas était heureusement évoquée. L'histoire religieuse et en particulier celle du Protestantisme y avait une large place. Nous citerons tout d'abord un splendide tableau représentant les trois frères Coligny, un registre du Conseil des Troubles, — le Bloedraad ou Tribunal du sang, — rédigé en français et retraçant les nombreuses condamnations à mort de protestants victimes de leur foi ; l'acte émouvant de ce jugement ordonnant que Jean Jansz serait « brûlé jusqu'à la poudre » comme hérétique (1525), enfin des quantités d'autographes de personnages célèbres tant Hollandais que Français.

René GANDILHON.

(1) La thèse de baccalauréat en théologie que le pasteur Louis Brunel a consacrée en 1891 à Matthieu Merle peut compléter très utilement le volume dont nous venons de rendre compte.

Le Gérant, Ph. de FÉLICE

Imp. Corbière et Jugain - Alençon

ANNONCES

Les annonces doivent être adressées au secrétaire.
Le tarif en sera fixé ultérieurement.

PETITES ANNONCES

Le *Bulletin* publie ici les noms et adresses des personnes qui désirent vendre ou acheter des collections du *Bulletin*, des fascicules séparés ou d'autres livres concernant le protestantisme.

DIVERS

On devient membre de la Société en souscrivant un abonnement au *Bulletin* ou en versant, une fois pour toutes, une somme de 10.000 francs.

Chèque postal de la Société : Paris, 407.83

BIBLIOTHEQUE ET MUSEE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS, fondés en 1865, installés en 1885 rue des Saints-Pères, 54 (72.000 volumes imprimés ; 12.000 manuscrits). *Conservateur :* M. le professeur Ph. de FELICE.

La Bibliothèque est ouverte : *lundi, mardi, mercredi, jeudi, de 1 heure à 5 heures.* (Métro et Autobus : St-Germain-des Prés) ; elle est fermée du 14 juillet à fin septembre.

MUSEE DU « DESERT » fondé en 1910 au Mas Soubeyran, par Mialet (Gard), par F. PUAUX et Edm. HUGUES.
Conservateur : P.-Ed. HUGUES. Délégué à la Conservation : M. le past. FLAMENT.

MUSÉE DES ÉGLISES DU NORD (Maison de Calvin), ouvert en 1930, Place Aristide-Briand, à Noyon (Oise). (Fermé provisoirement par suite de dommages de guerre).

MUSÉE DU VIVARAIS PROTESTANT (Maison de Marie Durand), au Bouschet-de-Pranles (Ardèche), ouvert en 1932.

MUSÉE DU BAS-POITOU, Fondation Bage, Le Bois Tiffrais, Monsireigne (Vendée).

DONS ET LEGS

A LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

L'article 418, § 2, du décret du 27 décembre 1934, portant codification des lois relatives à l'enregistrement, fait bénéficier du tarif réduit de 10 fr. 80 pour cent les donations et legs faits à des établissements reconnus d'utilité publique qui mettent leurs collections artistiques ou littéraires à la disposition du public.

La Société de l'histoire du Protestantisme français rentre dans la catégorie de ces établissements. Afin d'éviter toute difficulté et toute réclamation de droits supérieurs par le fisc, la formule suivante doit être employée pour les legs :

Je donne et lègue à la Société de l'histoire du Protestantisme français, reconnue d'utilité publique, dont le siège est à Paris, 54, rue des Saints-Pères, la somme de .... francs, franche et quitte de toutes charges, de tous frais, et spécialement des droits de mutation par décès, ladite somme [ou les revenus de ladite somme] devant être employés à l'achat d'œuvres d'art, d'objets ayant un caractère historique, de livres, d'imprimés, de manuscrits destinés à figurer dans la Bibliothèque de la Société ou de ses musées, conformément aux dispositions de l'article 418, § 2, du décret du 27 décembre 1934.

Banquiers : MM. VERNES, 29, rue Taitbout, Paris (9e). Chèques post. : Paris, 2071.

Alençon.- Imp. Corbière & Jugain.